

08

Rapport d'activité

Scam*

Le conseil d'administration Scam 2008-2009

Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles
Anne Andreu, Patrick Benquet (vice-président de la Scam et président de la commission), Ange Casta, Jean-Marie Drot, Patrick Jeudy, Claude Lanzmann, Frédéric Mitterrand, Alain de Séoudy (trésorier), Guy Seligmann (président de la Scam), Henri de Turenne, Jean-Xavier Vincent de Lestrade

Collège des auteurs d'œuvres d'art numérique
Virginie Guilminot (présidente de la commission)

Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores
Pierre Bouteiller (président de la commission), Denis Cheissoux, Kathleen Evin, Martine Kaufmann

Collège des auteurs de l'écrit
Catherine Clément, Olivier Weber (président de la commission)

Collège des œuvres de commande institutionnelle et d'entreprise
André Delacroix (président de la commission) décédé le 4 janvier 2009

Collège des journalistes
Michel Diard (président de la commission)

Collège des images fixes
Peter Knapp (président de la commission)

Comité belge de la Scam
Françoise Wolff (présidente du comité belge)

Le comité belge Scam 2008-2009

Collège des auteurs d'œuvres audiovisuelles
Loredana Bianconi, André Darteville, Pascal Perez, Marie-France Collard, Françoise Wolff (présidente du comité belge)

Collège des auteurs d'œuvres orales ou sonores
Sylvie De Roeck

Collège des auteurs de l'écrit
Thomas Gunzig (vice-président du comité belge), Jean-Jacques Jespers, Anita Van Belle, Jean-Pierre Verheggen, Marie Wabbes

Collège des auteurs d'œuvres d'art numérique
Alok Nandi

Le comité canadien Scam / Sacd 2008-2009

Collège des auteurs de cinéma
Denys Arcand, Émile Gaudreault (président du comité canadien), André Melançon, Johanne Prégent

Collège des auteurs de télévision
Diane Cailhier, François Gingras, Marie-France Landry, Patrick Lowe (vice-président du comité canadien), Patrick Sauvé, Pierre-Michel Tremblay

Collège des auteurs de spectacle vivant
Marie Chouinard, Maryse Pelletier

Rapport présenté par Laurent Duvillier, directeur général - gérant de la Scam, approuvé par le conseil d'administration du 17 mars 2009. Étaient présents : Guy Seligmann (président), Anne Andreu, Patrick Benquet (vice-président), Pierre Bouteiller, Ange Casta, Catherine Clément, Michel Diard, Jean-Marie Drot, Kathleen Evin, Virginie Guilminot, Patrick Jeudy, Peter Knapp, Jean-Xavier de Lestrade, Alain de Séoudy (trésorier), Henri de Turenne.

Sommaire

- p. 2 Éditorial du Président
- p. 3 Éditorial du Directeur général
-
- p. 5 1 Les auteurs de la Scam**
 - Les nouveaux auteurs membres de la Scam
 - Les auteurs membres de la Scam
-
- p. 9 2 Le répertoire, la perception et la répartition des droits**
 - L'exploitation du répertoire
 - Les perceptions brutes en 2008
 - Les répartitions brutes en 2008
 - Le solde des droits à répartir au 31 décembre 2008
-
- p. 23 3 Les actions culturelles et sociales de la Scam**
 - L'action culturelle
 - L'action sociale
-
- p. 30 4 Les actions professionnelles**
 - Les actions en faveur du droit d'auteur
 - La relation avec les auteurs
-
- p. 39 5 La gestion de la Scam en 2008**
 -
 - p. 45 Scam Belgique
 - p. 47 Scam Canada
 - p. 48 Les commissions
 -
 - Annexe 1 / Comptes de l'exercice 2008
 - Annexe 2 / Perceptions et répartitions 2008
 - Annexe 3 / Organismes ayant bénéficié de concours sur trois ans consécutifs
 - Annexe 4/ Représentation de la Scam en France et à l'étranger

Éditorial du président Guy Seligmann

Comme l'année précédente, chiffres à l'appui, le bilan de la Scam, ce baromètre de la santé de votre société, est bon. Cependant, plus encore que l'année dernière, l'avenir est trouble et incertain tant la diffusion des œuvres documentaires se multiplie, notamment sur les réseaux numériques.

Depuis 2002, la Scam a répertorié, classé, rémunéré plus de 45 millions d'œuvres diffusées, tous répertoires confondus, et ce chiffre est en progression exponentielle. Ce fait quantitatif doit nous inciter à une réflexion sur l'avenir. Il faudra continuer à identifier, répertorier, rémunérer un nombre croissant d'œuvres diffusées tout en maintenant la spécificité de la Scam : celle d'un barème qui permette de rémunérer au mieux la création.

Ce sera le rôle de votre prochain Conseil d'administration, celui que vous élirez le 3 juin 2009. Ce Conseil aura aussi une autre tâche : celle d'assurer la transition entre deux directeurs :

Laurent Duvillier quittera la Scam en juin 2010. Nous lui rendrons hommage comme il convient à ce moment-là. Disons pour aujourd'hui que ce combattant du droit d'auteur a largement contribué au succès de la Scam depuis sa création en 1981.

Son remplaçant, Hervé Rony, actuellement directeur général du SNEP (Syndicat National de l'Édition Phonographique), a été embauché par le présent Conseil d'administration. Pour avoir à diverses reprises croisé Hervé Rony dans des instances professionnelles, j'ai pu constater sa pugnacité dans la négociation. Par là, il poursuivra ce que Laurent Duvillier a fait pendant plus de vingt ans tant à Paris qu'à Bruxelles ou au plan international. Il en faut et il en faudra encore de la pugnacité pour défendre le droit d'auteur et surtout sa juste rémunération.

Hervé Rony et Laurent Duvillier travailleront ensemble de janvier à juin 2010.

Votre nouveau Conseil d'administration aura donc cette double obligation : d'une part réfléchir pour l'avenir à la gestion collective du droit d'auteur dans un monde en pleine mutation, d'autre part assurer le passage de témoin de Laurent Duvillier à Hervé Rony. Prévoir l'avenir tout en assurant la continuité : c'est là le propre d'une politique responsable et réaliste.

Le nouveau Conseil d'administration de la Scam, je n'en doute pas, saura mener à bien cette double tâche.

Éditorial du directeur général Laurent Duvillier

Sachons anticiper...

Trois principaux constats pour 2008... et des interrogations renouvelées pour 2009. Les constats d'abord : Il est commun de dire que le développement de l'Internet entraîne une véritable mutation, mais il s'agit pour nos sociétés de gestion collective de s'y attaquer concrètement, en adaptant nos conditions d'autorisation, nos exigences financières et nos modes de répartition qui doivent tenir compte d'exploitants on ne peut plus diversifiés. Certains sont à la limite du seuil de viabilité et cramponnés à des modes d'exploitation dont l'avenir laisse dubitatifs les observateurs, d'autres sont mi-intermédiaires techniques mi-médias, acteurs du web 2.0 en croissance exponentielle, exposant des contenus accessibles à l'échelle de la planète mais toujours pas à l'équilibre, il y a également les opérateurs de câble, de bouquets satellitaires, xDSL, de téléphonie mobile, de TNT payante... Appréhender ces interlocuteurs si hétéroclites, autant de modèles économiques et des modes de communication qui ne cessent de nous étonner, demande une grande faculté d'adaptation, une grande réactivité. Or la difficulté de l'exercice et son caractère à ce point inédit sont loin d'être perçus par les auteurs.

Deuxième constat : pour les télévisions historiques, s'adapter au nouvel environnement numérique, c'est-à-dire passer d'une diffusion hertzienne linéaire à une stratégie de média global intégrant la télévision certes mais aussi, pèle-mêle, la TNT, l'xDSL, le web, la vidéo à la demande, le podcast, la catch up TV (télévision de rattrapage), la TMP (télévision mobile personnelle), la TVIP (télévision sur protocole internet)... est un défi redoutable mais l'enjeu est vital. Relever ce défi avec succès suppose des investissements technologiques importants. Tous sauront-ils négocier le virage tant qu'il en est encore temps ? Par exemple, le groupe France Télévisions parviendra-t-il à assurer sa présence sur tous les supports ou vecteurs émergents, alors qu'il doit résorber un déficit chronique compte tenu de son sous-financement récurrent ?

Troisième constat : l'étanchéité des réglementations relatives aux télécommunications et à l'audiovisuel est bien derrière nous. De même, les opérateurs de télécommunication n'hésitent-ils plus à investir le champ des médias, d'abord en se risquant dans la production puis surtout en se muant en éditeurs de services de communication. Le groupe France Télécom a ainsi pris plusieurs longueurs d'avance en lançant Orange Sport TV puis le bouquet de chaînes Orange Cinéma Séries, accessibles aux seuls abonnés. On le voit bien, le brouillage des frontières sectorielles produit par la convergence technologique avec l'apparition des nouveaux opérateurs remet en cause les modèles économiques sur lesquels étaient fondés le droit d'auteur et la gestion collective.

Les interrogations ensuite :

de nombreuses incertitudes sont liées à la réforme de France Télévisions qui se transforme en entreprise unique pour créer les synergies devant lui assurer un avenir comme média global. Conséquence parmi d'autres, mais cruciale pour les auteurs : il n'y aura plus commande d'œuvre pour une chaîne déterminée mais pour l'ensemble, qui décidera de la diffuser sur telle ou telle chaîne du groupe (France 2, France 3, France 4, France 5 ou RFO). Cette mutation structurelle additionnée à celle prévue lors de l'arrivée du numérique en 2011 bouleverseront la gestion des droits d'auteur sur les œuvres audiovisuelles, du fait de conditions de production et de diffusion complètement nouvelles. Le démembrement de la diffusion va certainement avoir des effets sur la rémunération de l'auteur, auxquels il faut se préparer.

D'un autre côté, la récente signature de protocoles d'accord interprofessionnels portant sur les obligations d'investissement des chaînes télévisuelles – et d'Orange – dans la production audiovisuelle patrimoniale est un signe prometteur. Aux auteurs de documentaires de se saisir des bouleversements que nous vivons pour prendre et conforter leur part dans le renouveau de la création qu'appelle l'explosion des canaux de diffusion. Plus que jamais, il appartiendra au prochain conseil d'administration de la Scam, renouvelé partiellement par l'Assemblée générale ordinaire du 3 juin 2009, d'anticiper, de réfléchir à des actions à entreprendre pour défendre la création et la rémunération des auteurs devant l'évolution des technologies qui risque de balayer les acquis si durement défendus depuis des décennies.



Les auteurs de la Scam

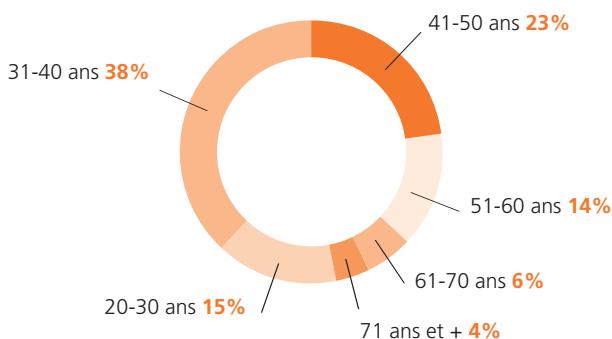
27 244 auteurs au 31 décembre 2008
1 631 nouveaux membres en 2008

1 Les auteurs de la scam

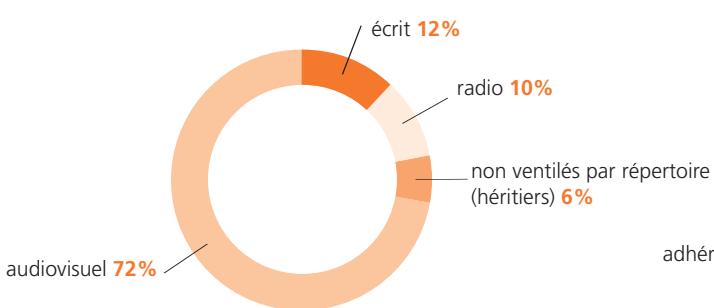
A – Les nouveaux auteurs membres de la scam

En 2008, la Scam a accueilli 1 631 nouveaux associés, dont 95 héritiers, représentant une baisse des adhésions de 23 % par rapport à 2007. Cette baisse est notamment due à l'adhésion des journalistes en 2007, suite à la signature des accords entre la Scam et France Télévisions, le 3 mai 2007, relatifs aux droits des journalistes permanents.

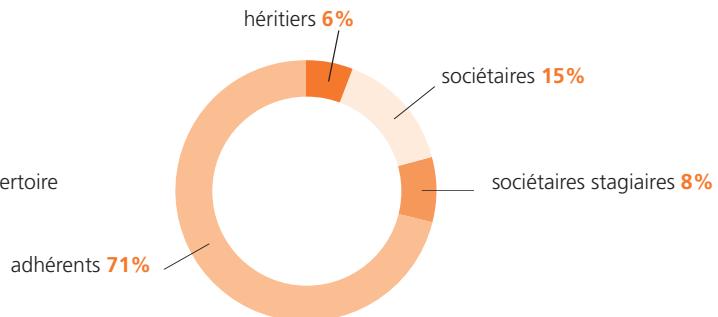
Ventilation des nouveaux membres par tranche d'âge



Ventilation des nouveaux membres par répertoire



Ventilation des nouveaux membres par grade



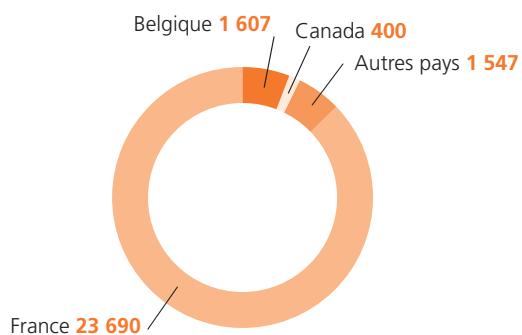
1 Les auteurs de la scam

B – Les auteurs membres de la Scam

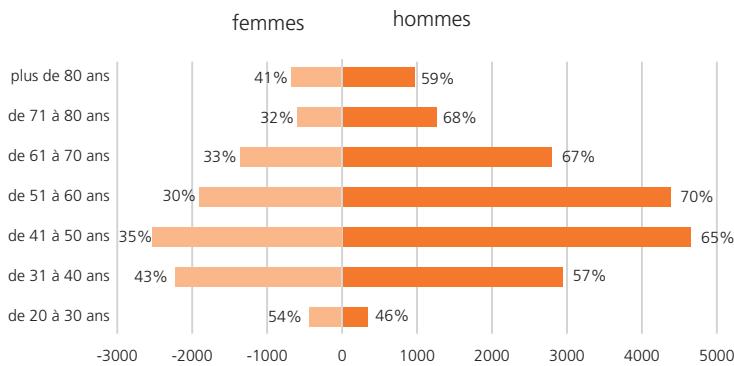
Au 31 décembre 2008, la Scam regroupe 27 244 auteurs, dont 1 607 membres de notre bureau belge et 400 membres de notre bureau canadien. Ce chiffre tient compte des 1 631 nouveaux membres, auteurs ou héritiers d'auteurs décédés.

13 % des auteurs membres de la société ont une nationalité autre que française.

La nationalité des auteurs membres de la Scam



Ventilation des membres par sexe et par tranche d'âge

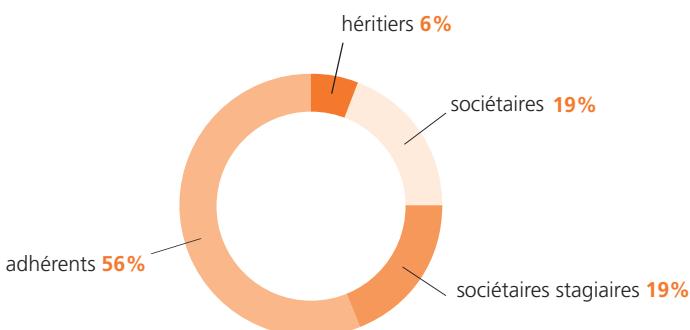


La population des auteurs de la Scam est constituée de 64 % d'hommes et 36 % de femmes.

Ventilation des membres par grade et répertoire

	Sociétaires	Sociétaires stagiaires	Adhérents	Héritiers	Total	% des membres	% des voix aux A.G.
audiovisuel	2 970	3 186	11 830		17 986	66,02%	61,51%
télévision	2 682	2 878	11 224		16 784	61,61%	56,13%
institutionnelle	171	171	243		585	2,15%	3,01%
art numérique	117	137	363		617	2,26%	2,37%
images fixes	107	72	83		262	0,96%	1,62%
radio	557	841	2 260		3 658	13,43%	12,88%
écrit	1 451	1 003	1 303		3 757	13,79%	22,30%
presse	346	199	73		618	2,27%	4,85%
littérature	1 105	804	1 230		3 139	11,52%	17,45%
non ventilés par répertoire (héritiers)				1 581	1 581	5,80%	1,69%
héritiers représentés				1 039	1 039		1,11%
total	5 085	5 102	15 476	1 581	27 244	100	100

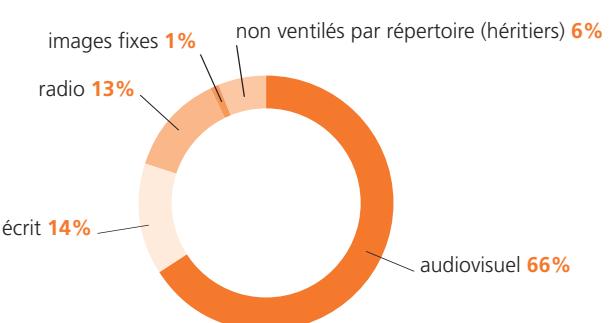
Ventilation des membres par grade



Variation par rapport à 2007 :

- sociétaires : + 5,19 %
- sociétaires stagiaires : + 2,70 %
- adhérents : + 8,03 %
- héritiers : + 6,39 %

Ventilation des membres par répertoire



Variation par rapport à 2007 :

- audiovisuel : + 6,94 %
- écrit : + 5,56 %
- radio : + 4,72 %
- images fixes : 2,34 %
- héritiers : + 6,39 %



Le réper- toire, la percep- tion et la réparti- tion des droits

34 134 nouvelles œuvres audiovisuelles déclarées
Des perceptions en progression de 4,49 % à 74,12 M€
Des répartitions en progression de 3,91 % à 67,78 M€

2 Le répertoire, la perception et la répartition des droits

A – L'exploitation du répertoire de la Scam

Exploitation des œuvres télévisuelles

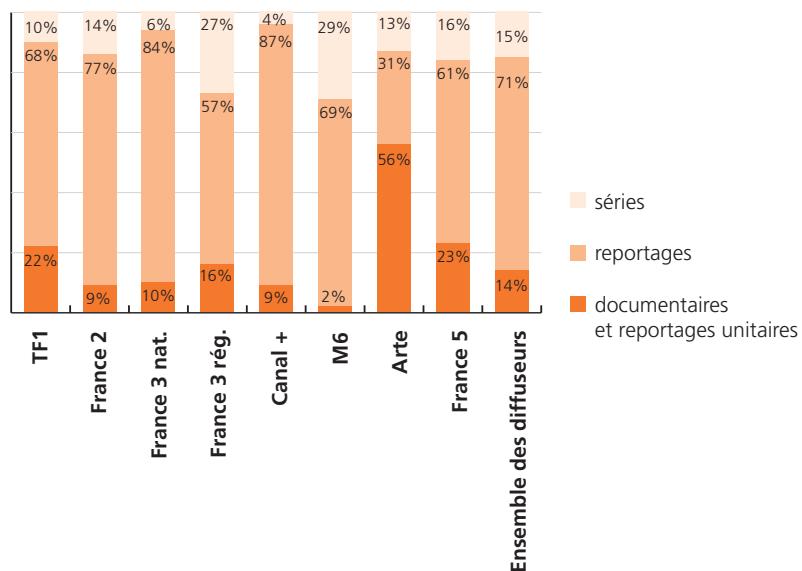
Les déclarations

Au cours de l'année 2008, 34 134 nouvelles œuvres ont été déclarées pour des exploitations télévisuelles, toutes chaînes confondues, dont 1186 en Belgique et 581 au Canada. Ces déclarations concernaient essentiellement les années d'exploitation 2007 (12 642 œuvres) et 2008 (14 308 œuvres). Globalement, les œuvres déclarées en 2008 sont en progression d'environ 4,4 % par rapport à 2007.

42 % des 12 642 déclarations audiovisuelles reçues en 2008 pour l'année d'exploitation 2007 ont été reçues avant le 1^{er} avril 2008. Compte tenu de l'avancement du calendrier des répartitions, les auteurs font parvenir leurs déclarations à la Scam dans de meilleurs délais, permettant d'accélérer les analyses et le versement de leurs droits.

Classement des œuvres télévisuelles par catégorie sur les chaînes hertziennes

(canaux numériques inclus)



Dans la catégorie « reportages », on constate une augmentation de 9 % du nombre de diffusions sur l'ensemble des chaînes hertziennes entre 2007 et 2008. Concernant TF1, elle est principalement due à l'accroissement du nombre d'émissions constituées d'une multitude de petits reportages tels que *50 minutes inside* rediffusés la nuit. Concernant Canal +, elle est due à la création de nouvelles émissions hebdomadaires en septembre 2006 (*L'Effet Papillon*, *Dimanche Plus*) constituées essentiellement de reportages d'investigation.

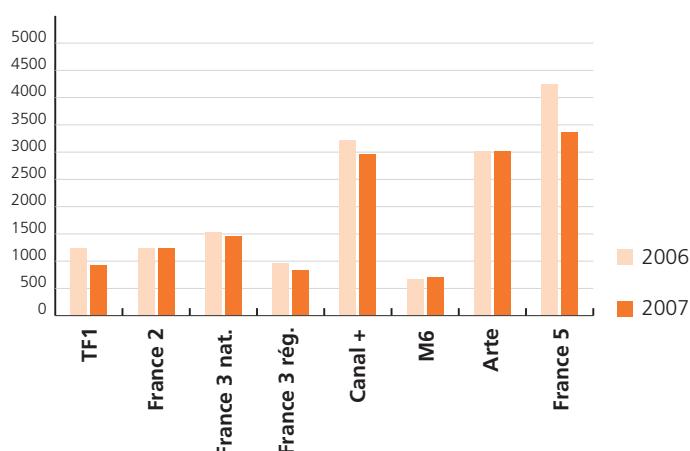
La catégorie « documentaires » a également progressé notamment sur France 3 Régions et Arte du fait de l'augmentation des espaces réservés aux documentaires.

Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes hertziennes

14 553 heures d'œuvres audiovisuelles du répertoire de la Scam ont été diffusées en 2007 sur les sept chaînes hertziennes, contre 15 983 en 2006, soit une baisse de 9 %. Cette baisse n'est pas significative car en 2007, l'analyse des diffusions 2006 a été réalisée sur 12 mois, alors qu'en 2008 l'analyse a porté sur 9 mois de diffusions 2007 en raison de l'avancement du calendrier de répartition. En effet, le 1^{er} trimestre 2007 avait déjà été réparti en novembre 2007. Si l'on comptabilise également le 1^{er} trimestre 2008 (analysé et réparti en novembre 2008), on totalise 18 422 heures d'œuvres audiovisuelles diffusées, soit une augmentation de 27 %.

Volumes de diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes hertziennes – en heures

(canaux numériques inclus)



Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam sur les chaînes thématiques

Pour cette année 2008, 119 chaînes thématiques ont été analysées représentant 98 039 heures de diffusion contre 113 chaînes en 2007 pour un volume global de 73 689 heures, rediffusions comprises, soit une augmentation de 33 % du nombre d'heures mis en répartition.

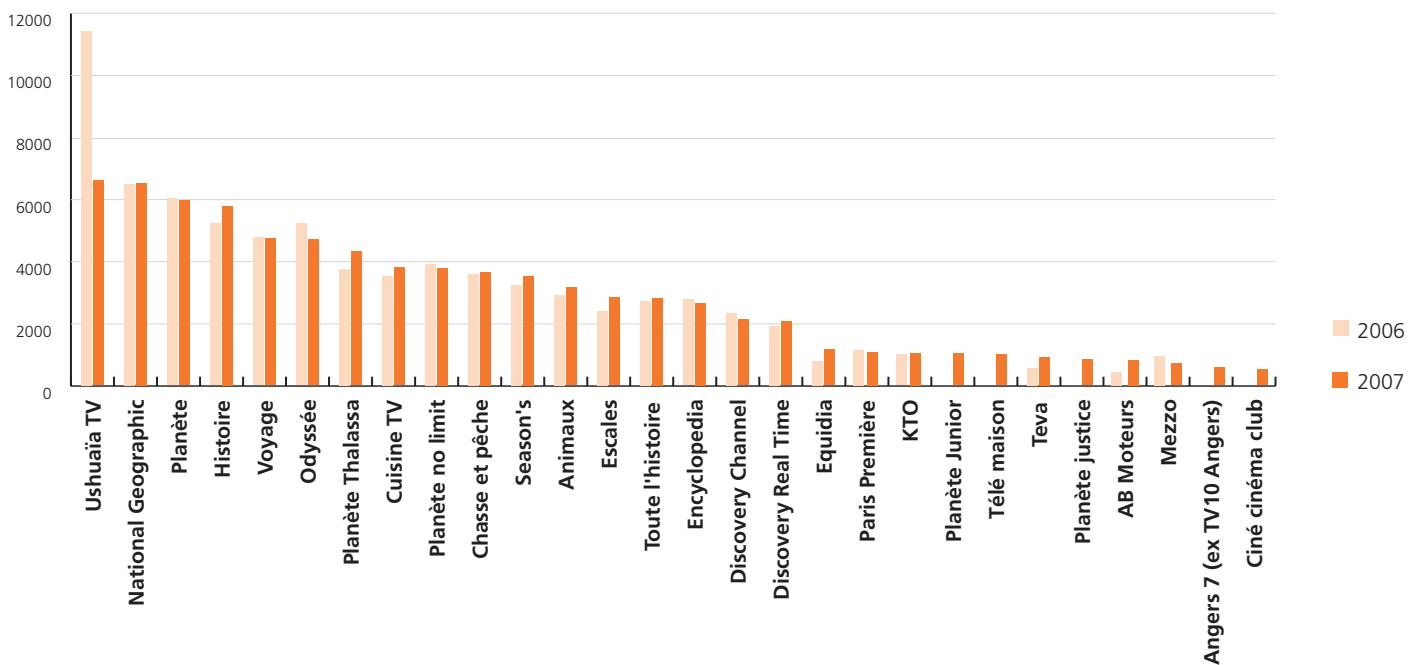
Ces chaînes, dont la plupart dispose de budgets modestes, ne font pas toujours parvenir à la Scam, la documentation nécessaire ; par ailleurs, la Scam subit également des retards de déclarations de la part des auteurs. C'est pourquoi, en 2008, 97 chaînes ont fait l'objet d'une répartition pour les exploitations 2007, 83 chaînes pour des exploitations 2006 et 72 chaînes pour des exploitations 1996 à 2005 ! La Scam poursuit ses efforts pour suivre l'évolution constante et croissante des chaînes du câble et des autres modes de diffusion (TNT, ADSL...). Ainsi, trois nouveaux opérateurs ont été ajoutés dans les répartitions relatives aux chaînes du câble : Alice, Télé 2 et Belgacom (Belgique) qui reprend plusieurs chaînes thématiques françaises.

Le tarif minutaire présenté tient compte de l'ensemble des quotes-parts des chaînes présentes dans l'offre des différents opérateurs (bouquets câble, satellites, ADSL). Ainsi, pour l'année d'exploitation 2007, ce ne sont pas moins de 21 sources de perception qui sont affectées aux chaînes dites « thématiques » en fonction de leur reprise (voir exemples ci-après).

	Planète	Cinecinema premier
câblo-opérateurs	1,90	0,25
canal Satellite	5,05	1,00
canalSat ADSL	0,25	0,05
canal Satellite Réunion	0,40	0,10
canal Satellite Caraïbes	0,90	0,10
Parabole Réunion		0,04
le Sat	0,20	
canal Satellite Horizon	0,40	
BE TV (ex Canal + Belgique)	0,25	0,05
télé 2	0,005	0,002
perception de la chaîne	1,50	2,00
total	10,86	3,59
durée répartie (en heures)	5940	52

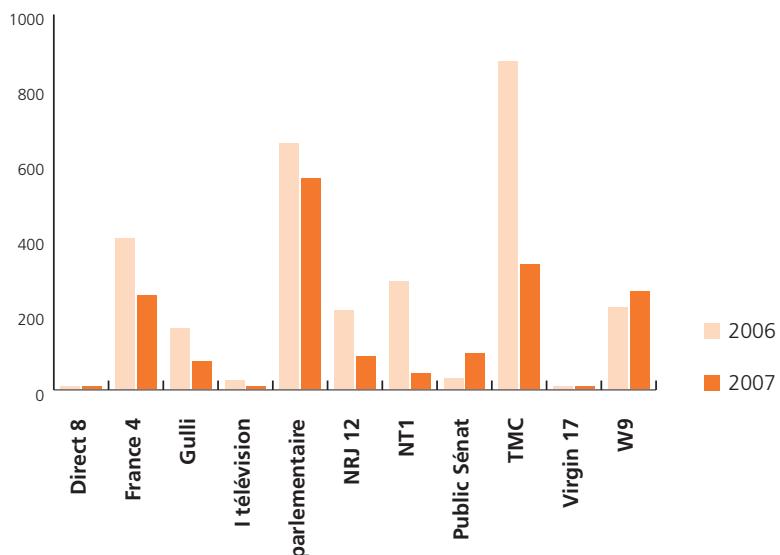
en euros

Chaînes thématiques réparties en 2008 ayant une diffusion supérieure à 500 heures pour les exploitations 2007 et diffusées sur le câble, les satellites et les opérateurs ADSL – en heures



Le volume réparti pour l'année d'exploitation 2007, comparé à celui de 2006, au 31 décembre 2008 montre une exploitation du répertoire similaire sauf pour la chaîne Ushuaïa TV pour laquelle l'analyse de l'année 2007 n'est pas terminée. On retrouve dans ce « top 28 » les principales chaînes thématiques dites « documentaires ».

Chaînes thématiques réparties en 2008 pour les exploitations 2007 et diffusées sur la TNT – en heures



La comparaison des volumes répartis sur ces chaînes n'est pas significative car elles font partie des chaînes ne fournissant pas de documentation ; la majorité des répartitions se fait donc sur attestation de diffusion.

Exploitation des œuvres radiophoniques

Les déclarations

Au titre des diffusions 2007, 1 050 auteurs ont déclaré des œuvres radiophoniques contre 1 097 pour les diffusions de l'année précédente. Pour le même exercice, 1 097 auteurs ont bénéficié d'une répartition de droits, contre 1 257 l'année dernière. En revanche, 90 294 œuvres radiophoniques (ou participations à une œuvre) ont été réparties au titre des diffusions 2007 (lectures éditées comprises), soit une augmentation de 4,6 % par rapport à 2006 (86 284). Cependant, le nombre de lectures éditées radiodiffusées, 1 451 en 2008, accuse une baisse importante (2 719 en 2007). Elles ont été réglées à 71 éditeurs.

Évolution de la diffusion du répertoire de la Scam

Au titre de l'année d'exploitation 2007, 34 397 heures d'œuvres radiophoniques ont été réparties au cours de l'année 2008, soit une augmentation de 1 % par rapport à l'année d'exploitation 2006 répartie en 2007.

Pour le groupe Radio France, 48 chaînes (dont 41 radios locales) ont été analysées, à raison de 10 657 heures déclarées et réparties. Ce volume minutaire diminue de 3 % par rapport à celui de l'année 2006 (10 991). Radio France Internationale représente pour la même période un volume de diffusion du répertoire de 789 heures, en baisse de 34 % par rapport à l'année précédente. L'intégration, courant 2007, d'un certain nombre d'auteurs en tant que journalistes permanents de la chaîne, explique cette diminution.

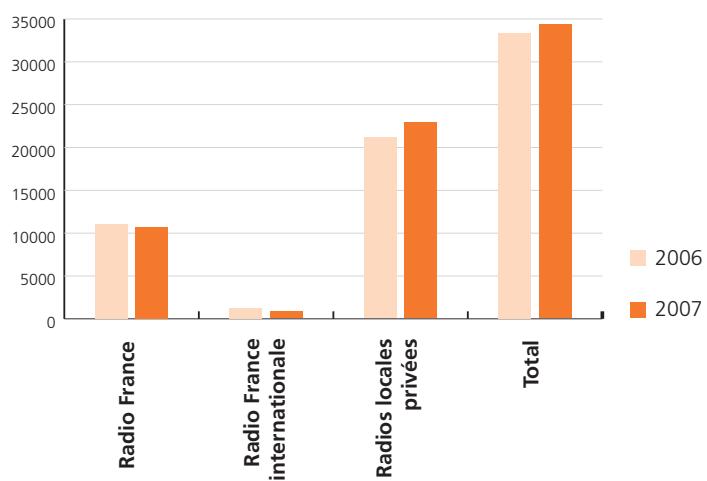
Les Radios Locales Privées (associatives pour la plupart) totalisent un volume réparti de 22 868 heures contre 21 846 heures comptabilisées à la même date l'année précédente, soit une augmentation de 8 %. Ces chiffres tiennent compte des multiples diffusions d'œuvres rendues possibles par l'intervention des banques de programmes. L'année 2008 a été, pour les auteurs d'œuvres radiophoniques, placée sous le signe du changement et de la clarification,

du fait de l'approbation du nouveau barème Radio (NBR) par l'assemblée générale du 10 décembre 2008. Les travaux menés par la commission du répertoire sonore durant cette année ont abouti à la construction de ce nouveau barème dont l'objectif est d'être le plus équitable possible.

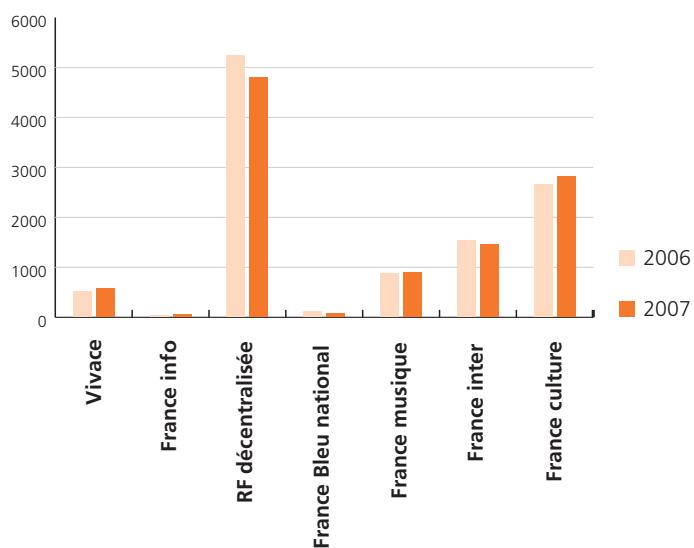
Il repose sur des genres précis qualifiant l'ensemble des typologies d'œuvres qui constituent les offres de programmes radiophoniques, sans y associer de critères subjectifs.

Ce barème a également été pensé pour répondre aux besoins d'analyse et de répartition liés aux nouveaux modes de mise à disposition des œuvres tels que le Podcast. Un nouveau bulletin de déclaration, plus clair, plus simple, a été édité, et devra être utilisé pour les déclarations des œuvres radiophoniques diffusées à compter du 1^{er} janvier 2009.

Évolution globale de la répartition des diffusions – en heures

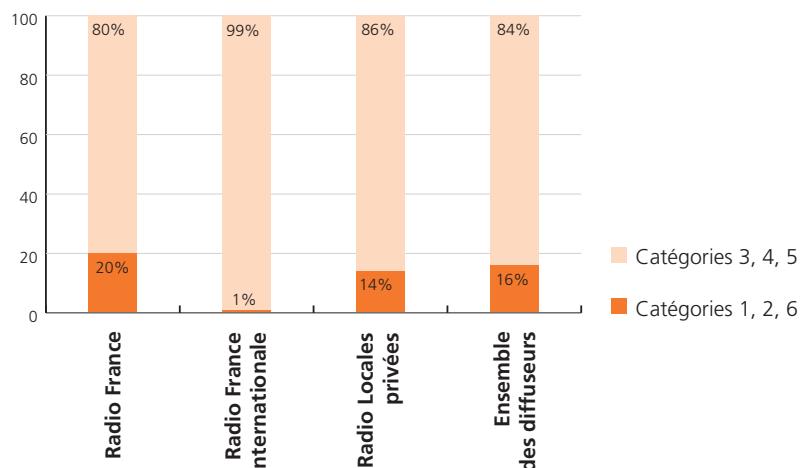


Évolution détaillée de la répartition des diffusions de Radio France – en heures



Sur une période observée équivalente, le minutage de France Culture augmente de 5,5 % et celui de France Musique de 2,5 %. France Inter, ainsi que le réseau France Bleu connaissent une baisse de leurs minutages, respectivement 5 % et 8 %. Les résultats de ces derniers diffuseurs devraient être compensés par le rappel de droits 2007 attendu dans le cadre de l'activité 2009.

Classement des œuvres radiophoniques par catégorie – en heures



Sur l'ensemble des radios pour les diffusions 2007, les catégories 1 et 2 représentent 16 % du temps réparti, soit une augmentation de 4 points par rapport à 2006. Cette évolution des programmes se concentre essentiellement sur les radios locales privées qui voient cette part passer de 10 % à 14 %. Radio France s'octroie également 1 % d'œuvres supplémentaires classées en catégorie haute. Les classements des œuvres diffusées par RFI conservent des pourcentages identiques à l'année précédente.

Exploitation du répertoire de l'écrit

Exploitation des œuvres littéraires

L'exploitation des œuvres littéraires consiste principalement en des lectures à la télévision ou à la radio, de textes inédits ou édités. Elles sont donc prises en compte dans les œuvres audiovisuelles et radiophoniques déclarées. La seconde exploitation importante concerne les droits de reprographie des œuvres non documentées, reversés par le CFC (Centre Français d'exploitation du droit de Copie). Toutefois, il n'y a pas eu de versement cette année par le CFC, les négociations sont encore en cours. En revanche, à compter de 2008, se sont ajoutés le droit de copie privée numérique et le droit de prêt.

En 2008, la Scam a réparti 1 467 237 € directement aux auteurs représentant une augmentation de 138 %, dont 578 025 € au titre des droits de copie privée numérique et 320 723 € au titre du droit de prêt.

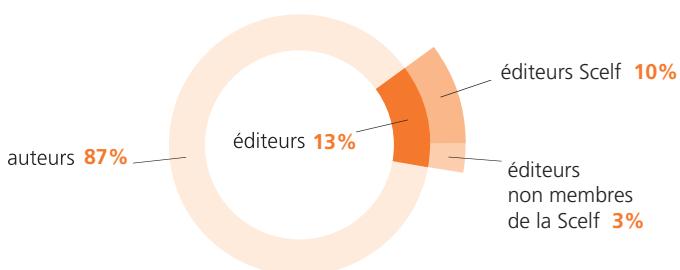
Par ailleurs, 217 492 € ont été versés aux éditeurs dont 175 687 € à la Scelf (81 %).

Le total, soit 1 684 729 €, représente 2,58 % de l'ensemble des sommes réparties par la société en 2008.

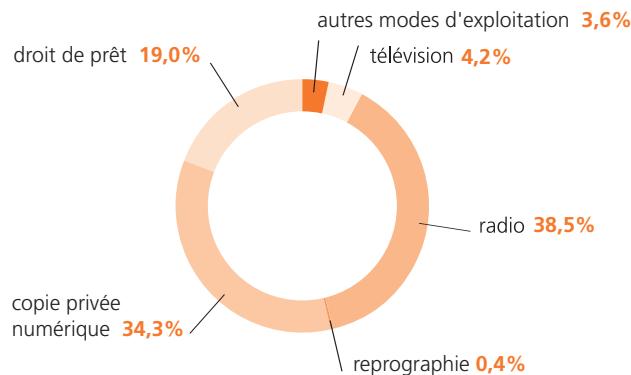
Exploitation des œuvres journalistiques de presse écrite

Il s'agit de la ré-exploitation, sur des sites Web et des cédéroms, des œuvres des journalistes de VNU et du Groupe Wolters-Kluwer (ex Groupe Liaisons). Concernant VNU, le contrat est toujours en cours de négociation et il n'y a donc pas eu de reversement. La reprise du Groupe Liaisons par le Groupe Wolters Kluwer a engendré des retards dans les versements et donc dans la répartition, laquelle est traitée au 1^{er} semestre 2009.

Répartition de l'Écrit par ayants-droit



Répartition de l'Écrit par mode d'exploitation



Exploitation des images fixes

Les déclarations d'images fixes portent principalement sur des photographies et des dessins insérés dans des documentaires, journaux ou magazines de télévision. Durant l'année 2008, la Scam a réparti au titre de l'exploitation des images fixes utilisées à la télévision :

- 139 837 € pour 3 202 photos
- 169 326 € pour 33 431 dessins

Par ailleurs, la Scam recense à fin 2008, 262 408 images fixes déclarées dans le cadre de la répartition des droits de reprographie provenant du CFC pour les sommes non documentées. La première répartition de ces droits a été effectuée en avril 2008 pour l'année 2005. Ces répartitions ont concerné 73 auteurs pour un montant global de 2 027 €. La répartition totale pour les images fixes en 2008 a été de 311 191 €.

2 Le répertoire, la perception et la répartition des droits

B – Les perceptions : 74,12 M€, une augmentation de 4,49 %

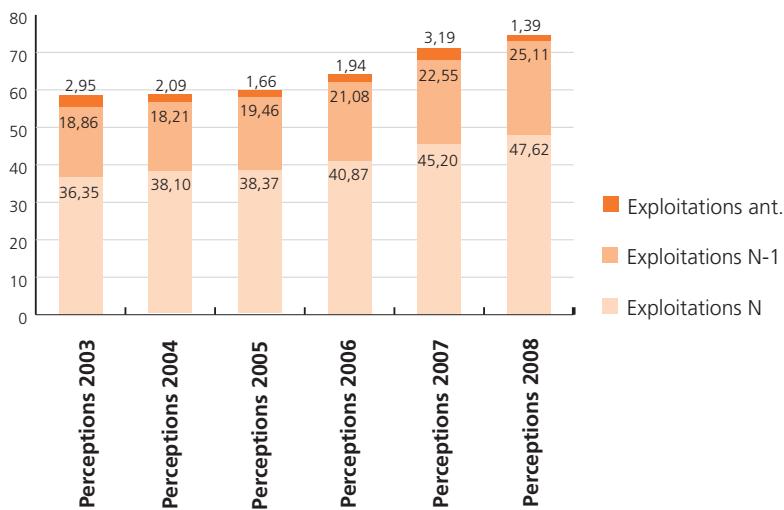
Les principales sources de perception des droits par la Scam :

Les contrats généraux de représentation avec les diffuseurs: une rémunération globale, exprimée en pourcentage des recettes du diffuseur, est fixée et versée aux sociétés d'auteurs, qui ont la charge de la répartir entre l'ensemble de leurs ayants droit. Lorsque plusieurs sociétés d'auteurs ont conclu ensemble un contrat avec un diffuseur, une négociation intersociale conduit à l'établissement des règles permettant d'opérer un partage des perceptions entre elles.

La copie privée: cette redevance, assise sur la vente de supports vierges, est collectée par deux organismes, Copie France pour la copie privée audiovisuelle et Sorecop pour la copie privée sonore, qui regroupent l'ensemble des ayants droit – auteurs, artistes-interprètes et producteurs.

La reprographie: le CFC est la société agréée par le ministère de la Culture pour procéder à la perception et à la répartition entre auteurs et éditeurs des droits dus au titre des photocopies d'œuvres. Pour l'écrit, le versement des droits revenant aux auteurs s'opère par l'intermédiaire des éditeurs, sauf lorsque les perceptions ne sont pas documentées, auquel cas ce sont les sociétés d'auteurs qui interviennent pour le compte des auteurs les ayant mandatées à cet effet. Pour les images fixes, les sociétés d'auteurs répartissent les sommes non documentées mais également certaines sommes documentées.

Perceptions brutes par année d'encaissement à la Scam – M€



Les encaissements de droits d'auteur enregistrent une hausse de 4,49 % par rapport à l'année 2007 (+ 5,35 % au titre de l'année d'exploitation en cours (N) et + 11,35 % au titre de l'année d'exploitation précédente (N-1)).

La variation constatée pour l'année en cours est essentiellement due à la renégociation du taux de partage intersocial de la chaîne Arte (+ 2,2 M€), la perception étant dépendante de l'augmentation du chiffre d'affaires de la chaîne et de la représentativité des répertoires de chaque société signataire. Il faut également noter l'arrivée de nouvelles perceptions :

- au titre du prêt public en bibliothèque et de la copie privée du livre par l'intermédiaire de la Sofia (+ 1,09 M€),
- en provenance de nouveaux opérateurs câble et ADSL (0,16 M€).

La Scam a également reçu des règlements complémentaires au titre des années 2007 et antérieures pour un montant de 1,3 millions €, essentiellement sur des droits belges (copie privée, Câble, RTBF) et sur la TNT.

Les baisses des modes d'exploitation « Multimédia » et « Vidéogrammes et phonogrammes » sont liées à des retards sur les encaissements.

La baisse du mode d'exploitation « Télévision et Radiophonie » est due à la contraction des encaissements des opérateurs du câble et du satellite principalement avec la reprise de TPS par Canal Satellite.

Présentation des perceptions par mode d'exploitation (Voir détail en annexe 2 – page 7)

Mode d'exploitation	2007		2008		2008/2007
	€	%	€	%	
télévision	52 071 783	73,41	55 985 037	75,53	7,52
radiophonie	6 052 352	8,53	5 995 785	8,09	- 0,93
télévision et radiophonie*	8 144 976	11,48	7 099 885	9,58	- 12,83
vidéogrammes et phonogrammes	513 369	0,72	388 243	0,52	- 24,37
support graphique	1 944 495	2,74	2 405 255	3,25	23,70
multimédia	216 790	0,31	18 253	0,02	- 91,58
récitation publique	42 216	0,06	67 124	0,09	59,00
Ina	341 498	0,48	441 936	0,60	29,41
droit des journalistes Ina et France Télévision	1 581 000	2,23	1 700 337	2,29	7,55
autres exploitations	30 214	0,04	18 712	0,03	- 38,07
total	70 938 693	100,00	74 120 567	100,00	4,49

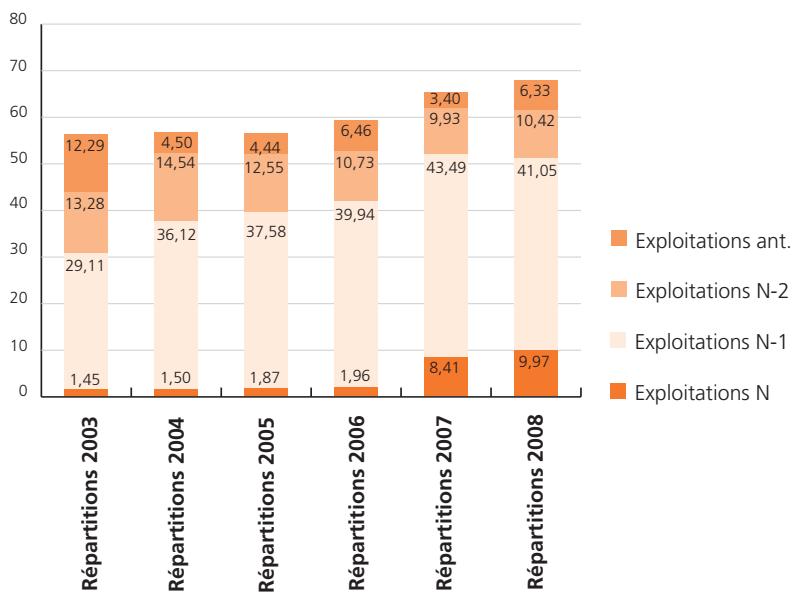
(*) Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellite en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

2 Le répertoire, la perception et la répartition des droits

C–Les répartitions : 67,78 M€, une augmentation de 3,91 %

L'an dernier, la Scam avait avancé d'un trimestre la répartition des diffusions des chaînes hertziennes, provoquant une forte augmentation du montant réparti entre 2006 et 2007. En 2008, cet avancement a été maintenu et le 1^{er} trimestre des diffusions des chaînes hertziennes a été réparti en novembre.

Évolution des répartitions – en M€

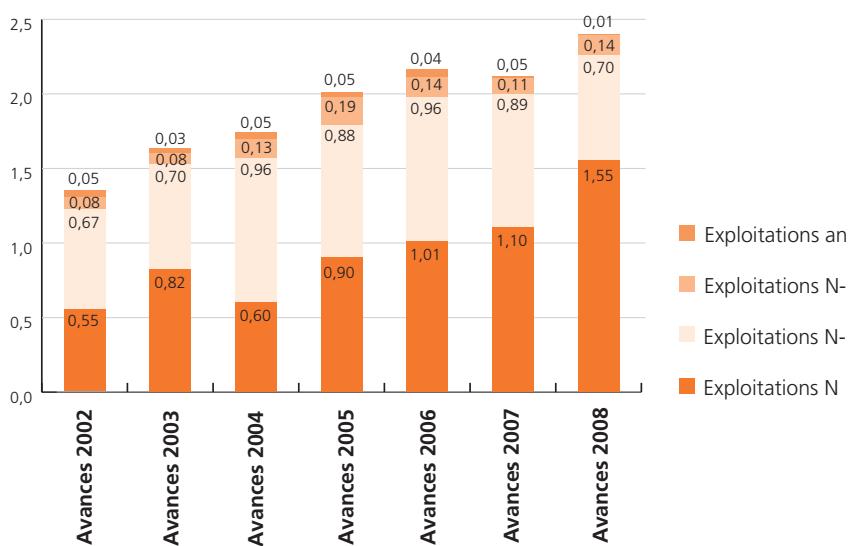


Les efforts de la Scam pour améliorer l'analyse de l'exploitation et le calcul du tarif prévisionnel permettent aujourd'hui d'augmenter le montant réparti pour le 1^{er} trimestre de l'année (+18,5 %) et de diminuer celui de l'année précédente (-5,6 %). Le montant réparti des soldes des chaînes hertziennes pour l'année 2006 a augmenté principalement en raison de l'impact de la renégociation du partage intersocial entre la Sacem, la SACD et la Scam qui a été régularisé fin 2007, début 2008. Pour les exploitations antérieures, le montant important s'explique par le versement des soldes des chaînes thématiques pour les diffusions des années 2003 et 2004.

Cette année, le versement des droits au titre des diffusions sur les sept chaînes hertziennes représente 46 % du montant global réparti contre 63 % en 2007, baisse engendrée par l'avancée du calendrier en 2007.

L'augmentation globale des répartitions est due essentiellement au versement des rattrapages pour les chaînes thématiques et à de nouvelles perceptions pour l'écrit (le droit de prêt et la copie privée numérique ont été encaissés et répartis dans l'année).

Évolution des avances – en M€



Le montant des avances versées en 2008 a augmenté de 13 % pour un montant de 2,4 M€ et près de 150 demandes supplémentaires ont été traitées, passant ainsi de 2 625 en 2007 à 2 771 en 2008.

Présentation des répartitions par mode d'exploitation (Voir détail en annexe 2 – page 8)

Mode d'exploitation	2007		2008		2008/2007
	€	%	€	%	
télévision	50 524 259	77,5	48 473 109	71,5	- 4,06
radiophonie	5 215 243	8,0	4 925 321	7,3	- 5,56
télévision et radiophonie *	6 559 468	10,1	9 982 897	14,7	52,19
vidéogrammes et phonogrammes	474 578	0,7	445 595	0,7	- 6,11
support graphique	1 902 879	2,9	2 139 209	3,2	12,42
multimédia	169 420	0,3	22 046	0,0	- 86,99
récitation Publique	42 086	0,1	52 443	0,1	24,61
Ina	84 183	0,1	36 169	0,1	- 57,03
droits journalistes FTV	0	0,0	574 159	0,8	
autres exploitations	8 401	0,0	77 051	0,1	817,20
remboursement retenue statutaire	251 115	0,4	1 052 821	1,6	319,26
total	65 231 630	100	67 780 821	100	3,91

(*) Les perceptions encaissées en fonction des diffusions câble et satellite en France, ainsi que les droits en provenance de l'étranger, sont versés globalement pour des exploitations télévisuelles et/ou radiophoniques. La ventilation sur chacune des exploitations n'est déterminée qu'au moment de la mise en répartition.

La baisse constatée pour la télévision est notamment due au décalage du règlement des diffusions du 1^{er} trimestre 2008 des chaînes hertziennes qui a été effectué en novembre 2007.

Les soldes 2006 des chaînes France 2, Arte et RFO n'ont pas été versés, leurs montants étant insuffisants compte tenu des dossiers encore en cours. Par ailleurs, les tarifs prévisionnels des exploitations 2008 pour Canal+, France 2 et TF1 sont en baisse, ce qui a engendré une diminution du montant réparti pour ces chaînes en novembre.

L'augmentation en « télévision et radiophonie » est liée à l'augmentation significative des perceptions provenant des opérateurs satellite et ADSL alors que la part des câblo-opérateurs diminue.

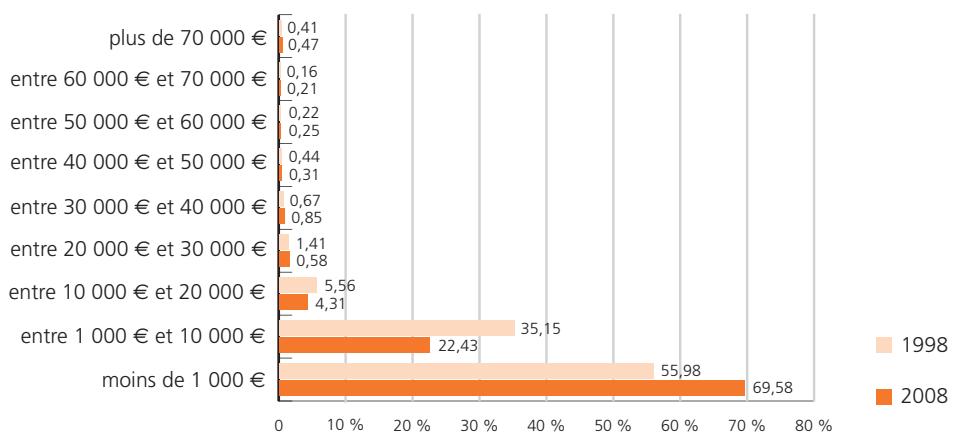
La part des supports graphiques augmente également grâce aux premières répartitions de la copie privée numérique des œuvres littéraires ainsi que du droit de prêt. Les négociations engagées avec Sofia en 2007 ont permis la régularisation des années 2003 à 2007 et leur répartition en 2008.

Concernant l'Ina, la baisse constatée n'est pas significative puisque les répartitions n'ont concerné que des identifications complémentaires relatives aux années 2007 et antérieures. Les discussions entamées en 2008, bien que n'étant pas encore finalisées, ont cependant abouti à la mise en place d'un nouveau format plus exhaustif. Les tests sont en cours ; de son côté, l'Ina est en phase de modification de l'ensemble de son système d'information, causant quelques retards dans la fourniture de l'information et dans les règlements.

En 2008, se sont déroulées les premières répartitions concernant le nouvel accord Scam / France télévisions relatif aux droits des journalistes, pour un montant global de 574 159 €.

Enfin pour les autres exploitations, la Scam a procédé à une régularisation significative des sommes versées par la SDRM au titre du protocole commercial étranger.

Comparatif 2008 / 1998 de la répartition des revenus nets imposables par nombre d'ayants-droit



En dix ans, le nombre d'associés ayant perçu des droits Scam a plus que doublé (19 791 en 2008 contre 8 110 en 1998). Dans le même temps, plus de 91 % d'entre eux continuent à toucher moins de 10 000 € de droits par an. En pourcentage, il y a eu peu d'évolution entre 1998 et 2008 sauf dans les deux tranches les plus basses. Pour mémoire, 224 comptes d'exploitants (télévision, radio, presse, câble, copie privée...) étaient répartis en 1998 contre 601 en 2008 (+ 168 %).

Solde des droits à répartir au 31 décembre 2008

Globalement, le solde des droits à répartir (aux auteurs et à d'autres sociétés d'auteurs) passe de 74,9 millions€ (72,9 + 2) à 79,6 millions€ (77 + 2,6) soit une progression de + 6,3 %. Le solde à répartir aux auteurs augmente pour sa part de 5,6 %. Cette augmentation de 4,1 M€ est due pour 54 % à la renégociation du partage intersocial entre la Sacem, la SACD et la Scam concernant Arte. Les 46 % restants concernent essentiellement des versements complémentaires pour la RTBF, la copie privée et le câble belge (637 K€), des opérateurs ADSL français (447 K€), des chaînes thématiques exploitées par la TNT ou le câble (250 K€), les droits câble et copie privée Suisse reçus en fin d'année (490 K€) et enfin la première régularisation consécutive à l'accord de réciprocité avec la ZAPA, société polonaise. Ces droits feront l'objet de répartitions en 2009. Au 31 décembre 2007, le montant des droits à répartir pour les années antérieures à 2005 s'élevait à 15,9 millions€. Un an plus tard, au 31 décembre 2008, le montant de ces mêmes droits est de 11,3 millions€, soit une diminution de 29 %. Comme chaque année, nous continuons à recevoir régulièrement des régularisations au titre des années d'exploitation antérieures, soit lors de la conclusion de nouveaux accords, soit lors de la connaissance définitive des bilans des exploitants.

Analyse du solde des droits à répartir aux auteurs

Les soldes au 31 décembre 2008 concernent pour plus de 46 % (48 % en 2007) les sommes encaissées en 2008 au titre des exploitations 2008. Le 1^{er} trimestre des exploitations 2008 des chaînes hertzienne a déjà fait l'objet d'une répartition en novembre. Les trois autres trimestres seront répartis en 2009 et les soldes en 2010. 24 % restent à répartir pour les exploitations 2007, 8 % pour les exploitations 2006 et 6 % pour les exploitations 2005.

Les soldes restants de 11,3 M€ (14 %) pour les années 2004 et antérieures (le solde au 31 décembre 2007 pour les années 2003 et antérieures était de 10,4 M€) concernent essentiellement les droits des chaînes thématiques répartis partiellement faute de documentation exhaustive et détaillée, et les droits de retransmission par câble et satellite associés (40 %), les droits de copie privée (13 %), en majorité les sommes mises en réserve pour les sociétés étrangères dans l'attente de signature d'accords toujours rétroactifs. 29 % concernent les chaînes et radios hertziennes notamment pour les litiges et dossiers en cours. Les 18 % restants (2,1 M€) concernent les diverses autres exploitations et en particulier les cessions Ina (47 %), la reprographie (13 %), le protocole commercial étranger (9 %) et les échanges internationaux (12 %).

années de répartition des droits	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
années d'exploitation 1997 & ant	5,4	4,8	2,4	2,0	1,8	1,4	1,4	0,7
année d'exploitation 1998	3,9	3,2	0,9	0,9	0,8	0,6	0,6	0,5
année d'exploitation 1999	6,6	4,3	1,1	1,0	0,9	0,6	0,6	0,6
année d'exploitation 2000	19,1	6,6	2,7	2,7	2,1	1,5	1,4	1,4
année d'exploitation 2001	29,8	18,4	6,9	4,1	3,1	2,0	1,8	1,6
année d'exploitation 2002		31,3	20,1	6,5	5,0	1,6	1,7	1,6
année d'exploitation 2003			33,5	15,7	3,8	3,1	3,0	1,8
année d'exploitation 2004				35,1	16,1	6,5	5,5	3,1
année d'exploitation 2005					35,1	15,0	6,4	4,8
année d'exploitation 2006						37,4	15,4	6,2
année d'exploitation 2007						0,1	35,1	18,7
année d'exploitation 2008							0,1	36,0
année d'exploitation 2009								0,1
total en M€	64,8	68,5	67,6	67,9	68,7	69,9	72,9	77,0



Les actions culturelles et sociales de la Scam

3 Les actions culturelles et sociales de la Scam

A – L'action culturelle

L'article L.321-9 du Code de la propriété intellectuelle impose aux sociétés de perception et de répartition des droits de consacrer 25 % du produit de la redevance pour copie privée à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à des actions de formation des artistes. À ces sommes, viennent s'ajouter les droits à rémunération (copie privée, câble, etc...) n'ayant pu être répartis au terme de dix ans. Dans l'accomplissement de cette obligation, la Scam valorise l'ensemble de son répertoire, composé des œuvres documentaires de l'audiovisuel, de la radio, de l'écrit, du multimédia et des images fixes.

De juin 2007 à mai 2008, la Scam a consacré la somme de 966 511 € (voir détail en annexe 1), à l'aide à la création, à la promotion et à la diffusion des œuvres. Elle a prévu d'y consacrer 1 161 140 € pour la période de juin 2008 à mai 2009. En 2007, afin de sensibiliser les auteurs et les professionnels, les sociétés d'auteurs et d'artistes interprètes avaient lancé une campagne d'information sur la rémunération pour copie privée et l'origine des fonds destinés à leur politique culturelle. Un site dédié a été ouvert et les conventions signées avec les partenaires aidés ont stipulé l'intégration d'un logo spécifique dans les documents de communication. L'ensemble de ces efforts a contribué à une meilleure compréhension du rôle crucial de la rémunération pour copie privée dans la défense de la création et de la culture.

Par ailleurs, pour donner une information pratique et une vue d'ensemble de la politique culturelle de la Scam, une brochure présente la totalité des activités : partenariats, appels à candidature pour les aides à l'écriture, les Étoiles, les prix littéraires, le prix de la photographie (*).

(*) Brochures disponibles, à la Scam, et sur demande à culture@scam.fr

L'aide à la création

Depuis plus de 16 ans, la Scam conduit avec la plus grande détermination sa politique d'aide à la création et de soutien direct aux auteurs pour favoriser des projets ambitieux en phase d'écriture. Pourtant, malgré les menaces pesant sur la rémunération pour copie privée, le conseil d'administration a souhaité maintenir le financement de cette mission. Une dotation de 38 % du budget global est ainsi allouée à l'ensemble des bourses tous répertoires confondus.

Le budget le plus important concerne *Brouillon d'un rêve* audiovisuel. Depuis 1992, 530 projets de documentaires de création ont été aidés. Aujourd'hui une cinquantaine de bourses sont attribuées chaque année, leur montant allant de 4 600 à 6 000 €. Le taux élevé des films terminés reste stable (plus de 70 %), dont les 2/3 diffusés sur des réseaux francophones (28 % sur Arte, 22 % sur le câble, 12 % sur RTBF, 13 % sur France 3, 9 % sur France 3 régions, 7 % sur France 2, 4 % sur France 5, 4 % sur Canal +, 1 % sur TV5) et 3 % sur des télévisions non francophones ; les sorties en salles avec billetterie représentent 7 %, Internet 2 %, le DVD 3 %, les circuits indépendants dont les bibliothèques 9 %. De nombreux films ont été primés dans des festivals importants en France et dans le monde.

Au sein du répertoire de l'écrit, la nouvelle bourse *Brouillon d'un rêve* continue de porter ses fruits avec la sortie cette année du livre d'Eric Sarner *Sur la route 66, petites fictions d'Amérique* (Ed. Hoëbeke). Côté numérique, à noter la sortie du documentaire interactif *Voyage au bout du charbon* en ligne sur le site lemonde.fr.

Les activités Scam

Depuis la création des *Mardis de la Scam* en 1989 par Charles Brabant, président fondateur, la Scam organise la promotion de son répertoire dans son auditorium ou « hors les murs » et dans le cadre des festivals dont elle est partenaire. Les œuvres audiovisuelles, sonores, littéraires, photographiques contemporaines de ses auteurs sont présentées et mises en perspective, dans un dialogue de générations. Ainsi, tout au long de l'année, avenue Vélasquez, à la maison des auteurs de la Scam, sont organisés des cartes blanches, des forums, hommages, rencontres, écoutes et projections suivis par de débats qui sont, pour la plupart, diffusés en direct sur le site de la Scam (sous réserve de l'accord des ayants droit)...

Cartes blanches, selon une formule nouvelle initiée en 2008 : Marcel Trillat, journaliste réalisateur, auteur engagé, a reçu le Prix Scam 2007 pour l'ensemble de son œuvre. La Scam lui a donc confié, à partir de l'ensemble des films aidés par la Bourse *Brouillon d'un rêve* et de ceux ayant reçu une Étoile ou un Prix, la (subjective mais difficile) programmation de cinq soirées suivies de débats avec les auteurs et diffusées en direct sur le site Scam. Dès novembre 2008, démarrait le nouveau cycle des cartes blanches, avec Raoul Sangla (Prix Scam 2008 pour l'ensemble de son œuvre) jusqu'en avril.

La commission des œuvres d'art numérique s'est intéressée aux nouveaux modes de diffusion à travers une rencontre autour du magazine interactif *Court-circuit off*, en présence des responsables éditoriaux d'Arte.tv. Puis une soirée *Habillages* au cours de laquelle les chaînes de télévision ont présenté les nouvelles tendances. Plusieurs responsables artistiques d'Arte, TF1, France 4, Canal + ont pu exposer leurs objectifs artistiques aux auteurs. Programmée le 1^{er} avril, une projection organisée par la commission invita une assemblée éblouie à se laisser emporter par un montage audiovisuel sur le rêve.

Trois grands forums : l'un dans le cadre du Figra (Festival international du grand reportage d'actualité et du documentaire de société) sur le grand reportage, les deux autres à la Scam, sur les thèmes du film animalier et la liberté de l'information.

Au Figra, journalistes et réalisateurs de grand reportage proposèrent un grand débat sur le thème *La télévision nous informe-t-elle encore ?* Une rencontre axée sur les lignes éditoriales des grands magazines et l'évolution des moyens consacrés aux magazines d'information et d'investigation. En présence des rédacteurs en chef des principaux magazines de France 2, Canal +, LCP, M6...

Organisé avec Renard (collectif de réalisateurs naturalistes animaliers refusant de disparaître), un Forum rassembla à la Scam, réalisateurs, producteurs, diffuseurs, distributeurs et représentants des pouvoir publics qui dressèrent un état des lieux de la situation et des enjeux de la production et de la diffusion de ce genre documentaire, aujourd'hui presque disparu des carnets de commande des chaînes ! Une liste de propositions fut adressée à Jean-François Copé pour être prises en compte par la Commission sur la nouvelle télévision publique.

Troisième forum : celui sur la liberté de la presse, la protection des sources, le droit d'auteur et les droits de l'homme, organisé dans le cadre du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans le prolongement de la Journée

de la presse. Animée par Pierre Bouteiller, cette table ronde réunit Maître Henri Leclerc, avocat et président de la Ligue des Droits de l'Homme et plusieurs personnalités du monde de la magistrature et des journalistes.

Plusieurs soirées rencontres autour de la radio, à la Scam : un atelier *Écriture et son spatial* (organisé en partenariat avec la SACD), en juin, la 6^e Nuit de la Radio, la remise du Prix Philippe Caloni où Emmanuel Laurentin, lauréat du Prix, proposa un retour en arrière à travers un montage des voix de ses aînés et pères spirituels...

La reprise à la Scam des palmarès de festivals (Cinéma du Réel, Fimac, E-magiciens) est une occasion pour les auteurs de se retrouver avenue Vélasquez en découvrant des œuvres choisies et des auteurs de tous horizons...

Inversement, l'organisation d'événements Scam au sein des festivals renforce les liens de collaboration et ouvre des vitrines précieuses pour les auteurs et leurs œuvres.

Parmi les fenêtres ouvertes aux films soutenus par *Brouillon d'un rêve*, la carte blanche –donnée à la Scam par les États généraux du film documentaire à Lussas– est une formidable occasion de valoriser ces écritures originales auprès d'un public nombreux et amoureux des films. En août 2008, les auteurs furent réunis sous le sceau de la fraternité, chacun étant présenté et parrainé par l'un des auteurs du jury ou du conseil d'administration. Les films des six auteurs programmés révélaient cette année, étrangement, un thème commun, la famille. Famille éclatée par la guerre, par la mort, l'émigration... À Lussas, le répertoire radio est à nouveau en vedette avec le même programme que celui de la nuit parisienne *La radio dans le noir...* Écoute au casque sous les étoiles d'août : James Ellroy, Fred Vargas et ses loups-garous, Brassai interviewé par Pierre Dumayet, Saint-Eustache la nuit et l'intimité du confessionnal, les catacombes et les chevaux aveugles dans les mines de charbon... Comme chaque année, Radio France et l'Ina avaient prêté main-forte.

Lors de la sélection du Prix Scam Roger Pic, l'arrivée à la Scam des 200 portfolios photographiques concourant pour le prix photo donne toujours lieu à une rencontre enrichissante entre une nouvelle génération d'auteurs d'images et les personnalités du monde de la photographie composant le jury. L'exposition du portfolio lauréat et des trois portfolios remarqués anime la médiathèque de la Scam trois mois durant.

Le soutien des festivals

La Scam a noué des liens de collaboration et de complicité avec des festivals au sein desquels elle est activement présente en tant que société d'auteurs. Lors de ces rencontres professionnelles et publiques, la Scam organise et accompagne des projections de ses prix, des bourses *Brouillon d'un rêve*, des rencontres professionnelles... Des cérémonies de remise de prix et des Étoiles Scam y trouvent leur place, conférant à ces films une grande visibilité. À côté des festivals comme le Fipa, les États Généraux du film documentaire à Lussas, le Cinéma du Réel, les E-magiciens, le Festival international du court-métrage de Clermont-Ferrand, Longueur d'ondes, d'autres initiatives valorisant les films tout au long de l'année, comme Documentaire sur Grand Écran ou le Mois du Film documentaire, Vidéo Les Beaux Jours, Comptoir du Doc... sont également soutenues.

Grâce à une ligne budgétaire spécifique destinée aux voyages d'auteurs, la Scam poursuit sa politique d'aide directe aux documentaristes pour présenter leurs œuvres dans les plus grands et plus petits festivals, médiathèques, cinémas... Citons, le Figra, Festival de Lasalle, Étonnantes Voyageurs, le FID Marseille, Rencontres Cinéma de Gindou, Le Festival Cinéma Méditerranéen de Montpellier, le Festival international du film ornithologique de Ménigoute, les Escales documentaires, les Écrans documentaires, Traces de vies...

Le conseil d'administration a aussi souhaité conforter des associations professionnelles travaillant dans toutes les régions de France telles que Arbre, Safire et Addoc.

Les Prix et les Étoiles de la Scam

Un travail de sélection est conduit tout au long de l'année par les auteurs des commissions pour distinguer les œuvres marquantes au sein de chaque répertoire. Cette mise en lumière de certains auteurs par leurs pairs permet aux plus jeunes de gagner en notoriété et aux auteurs confirmés d'être reconnus dans leur carrière. Palmarès 2008 sur www.scam.fr.

En 2005, sous la présidence d'Ange Casta, la société a créé les Étoiles de la Scam pour valoriser la création à la télévision. En couronnant chaque année une trentaine d'œuvres retenues pour l'originalité de leur démarche, leurs qualités formelles et la singularité du regard, la Scam apporte une reconnaissance au talent de leurs auteurs. Chaque Étoile est dotée de 4 000 €.

La Scam travaille ainsi à la promotion des œuvres auprès des professionnels et du public, des médias, des diffuseurs et des festivals. Ce palmarès reflète l'étendue et la diversité de son répertoire : documentaires, reportages, séries, nouvelles technologies et films institutionnels, quels que soient leur durée et leur canal de diffusion. Les œuvres diffusées sur internet ou éditées en DVD peuvent également concourir aux Étoiles de la Scam.

Forte du succès rencontré l'année dernière, la Scam a de nouveau programmé au Festival Étonnantes Voyageurs de Saint-Malo l'ensemble des Étoiles. Toutes les œuvres distinguées (palmarès sur www.scam.fr) ont été présentées au Cinéma Le Vauban, en présence de leurs auteurs et des diffuseurs venus pour la fête qui fut aussi celle du prix Joseph Kessel, remis lors d'une après-midi consacrée au grand écrivain. Chaque édition du festival confirme que Saint-Malo a réellement su trouver l'alchimie entre littérature, image et audiovisuel.

Un nouveau prix cette année, le Prix des auteurs de la Scam, fut remis à Jack Ralite au Fipa 2009. Chaque année, la Scam veut ainsi remercier celles et ceux qui par leur combat, ont défendu le partage culturel, le service public et le droit des auteurs.

L'aide à l'édition

Participer en tant que donateur à des éditions diffusées pour le grand public est une façon de partager le plaisir des œuvres et de participer à leur pérennité.

Deux productions ont vu le jour grâce au partenariat Scam : un livre sonore, pour redécouvrir Paul Veyne, l'archéologue et historien, professeur au collège de France, des émissions de Francesca Isidori, Alain Weinstein, Laure Adler et Michel Bydlowski, réunies en un coffret intitulé *Paul Veyne sur l'antiquité*. Et *L'Invité**, la première d'une série de monographies* sur le lauréat du Prix de l'ensemble de l'œuvre audiovisuelle de l'année, en l'occurrence Marcel Trillat. On notera également une brochure rédigée par Marie Frering et éditée en partenariat avec les auteurs de Safire, Vidéo les Beaux Jours et Filmer en Alsace.

En Belgique

Depuis 2001, le programme des bourses et l'aide directe aux auteurs constituent un axe prioritaire de l'action culturelle de la Scam en Belgique, elles ont permis de soutenir près de 150 projets d'auteurs. En 2008, le programme des bourses a été entièrement revu. Cet intense travail de réflexion sur les besoins actuels des auteurs a permis la mise en place de plusieurs bourses qui ont connu un succès immédiat : la Bourse de Démarrage d'un Projet Littéraire, pour financer les frais que les auteurs engagent en initiant leur projet littéraire, la Bourse de Voyage dans un festival étranger étendue à tous les répertoires de la Scam (littéraire, radio, audiovisuel).

La Scam a également poursuivi son programme de bourses de soutien aux films de fin d'étude lancé en 2006, grâce auquel elle est aujourd'hui présente dans les grandes écoles de cinéma du pays. Parallèlement à ce programme, la Scam est partenaire du fonds de création radiophonique *Du Côté des Ondes* qui permet la création d'œuvres radiophoniques, documentaires et de fiction, un fonds dont la Scam France est devenue partenaire en 2008, rejoignant ainsi la Scam Belgique et la SACD.

Les partenariats avec les principaux festivals belges ont été poursuivis (*Anima, Docville, le Festival International du Film Francophone de Namur, Het Grote Ongeduld...*) et de nouveaux partenariats engagés, comme celui du *Marathon des Mots* qui a constitué un événement majeur autour des lettres belges et étrangères. Citons également l'atelier d'auteurs, organisé en partenariat avec le festival biennal *Filmer à Tout Prix*, sur la thématique « *La mise en péril dans le cinéma documentaire* ». Devant le grand succès de cet atelier, le Comité belge a souhaité renouveler et développer chaque année une rencontre sur les pratiques documentaires. Enfin, les prix annuels décernés en décembre 2008 ont mis en évidence les différents répertoires de la Scam : Prix du documentaire audiovisuel pour *Chats errants* de Yaël André - Prix littéraire à Pascale Fonteneau - Prix du documentaire radiophonique à Véronika Mabardi - Prix littérature et illustration jeunesse à Rascal.

(*) Brochures disponibles, à la Scam, et sur demande à culture@scam.fr

3 Les actions culturelles et sociales de la Scam

B – L'action sociale

L'action sociale de la Scam comporte deux volets :

– un fonds de solidarité permettant une assistance sociale aux auteurs.

Ce fonds permet d'aider ponctuellement les auteurs qui en font la demande, après approbation de la commission des affaires sociales et du conseil d'administration.

En 2008, la Scam a aidé dix-neuf auteurs pour un montant de 25 700€, soit une moyenne de 1 353€. Le nombre de bénéficiaires est inférieur à celui de 2007 (- 14 %).

– le versement d'une pension aux auteurs.

Pour bénéficier de cette allocation, l'auteur doit impérativement remplir trois conditions :

– être membre de la Scam depuis au moins 20 ans

– être âgé de plus de 65 ans

– enfin, avoir reçu de la Scam des droits ayant atteint un certain niveau, apprécié par application du taux de 6,5 % aux trois meilleures années de droits actualisés perçus par l'auteur, dont le produit ne doit pas être inférieur à 183€.

Le versement de la pension est annuel et son montant ne saurait être inférieur à 183€ ni supérieur à 3 659€.

En 2008, la Scam a attribué 786 843€ au titre de la pension à 748 bénéficiaires (+ 12,5 %). Le montant moyen attribué est de 1 052€.

En plus de ce volet social, le conseil d'administration peut décider d'accorder une aide judiciaire individuelle dans le cadre de litige portant sur la défense du droit d'auteur. En 2008, le conseil d'administration a accordé une aide totale de 11 852€ à six membres de la société.

Les actions profes- sionales

4 Les actions professionnelles

A – Actions en faveur du droit d'auteur

Au niveau international

La Coalition française pour la diversité culturelle –dont est membre la Scam– a œuvré pour obtenir que la négociation d'accords bilatéraux de libre-échange dans laquelle s'est lancée la Commission européenne, n'engendre pas d'effets pervers contraires aux principes défendus par la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles : en effet, les engagements qui étaient acceptables et même recommandables en matière de coopération culturelle avec les pays des Caraïbes, dans le cadre du Cariforum, ne sauraient être reconduits sans discernement au profit de pays dont le niveau de développement des industries audiovisuelles, cinématographiques ou de l'animation est élevé, à l'instar de la Corée et de l'Inde, sauf à mettre en péril... l'industrie culturelle européenne. Il s'agit donc d'obtenir que la négociation des protocoles de coopération culturelle se fasse indépendamment des négociations commerciales.

C'est à une défense et illustration de la gestion collective que la CISAC et le GESAC se sont de nouveau employés, en direction du public, des professionnels et surtout des politiques nationaux et européens, en organisant à Bruxelles, les 24 et 25 novembre derniers, la **2^e Conférence sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins**, à laquelle la Scam a participé. Ce fut l'occasion de rappeler que la gestion collective bénéficie aux détenteurs de droits mais également aux utilisateurs des œuvres, dont l'activité se trouve facilitée et sécurisée juridiquement ; que les sociétés qui en sont en charge sont des opérateurs économiques majeurs, puisqu'en Europe, ce sont plus de 4 milliards d'euros qu'elles ont répartis en 2007 à plus de 3 millions d'ayants droit dont 500 000 européens ; et qu'enfin, ces sociétés assument un rôle culturel et social de premier plan. Un appel a été lancé pour que soit conforté le cadre réglementaire communautaire et que la piraterie en ligne soit combattue avec énergie, faute de quoi l'offre légale resterait condamnée à végéter et l'industrie culturelle à déprimer.

Après une première tentative de la Commission –finalement avortée grâce à l'opposition farouche des ayants droit– de remettre en cause la rémunération pour copie privée, la **DG Marché intérieur** a relancé le débat ouvert en 2006, mais en cherchant à « mieux comprendre le fonctionnement des systèmes de copie privée établis au niveau national ». Un groupe de travail constitué d'ayants-droit, d'industriels et d'un représentant des consommateurs s'est vu confier une mission de six mois afin d'examiner : la lutte contre le marché gris, notamment en ce qui concerne le commerce en ligne ; l'amélioration des procédures de remboursement en cas d'exportation ; les grands principes de détermination de la rémunération pour copie privée en Europe ; enfin, la lutte contre la piraterie. L'heure n'est plus aux mesures d'autorité mais à l'ouverture du dialogue entre les parties intéressées.

Les enjeux nationaux

La loi **Création et Internet** élaborée de concert avec les professionnels aux lendemains des Accords de l'Élysée a fait couler beaucoup d'encre, pour concilier les droits légitimes des créateurs et du public. L'institution d'une autorité administrative indépendante, l'Hadopi, chargée de mettre en œuvre la procédure menant à la suspension de l'abonnement à Internet des abonnés persistant à pirater, a été complétée à l'initiative du Sénat notamment par tout un pan de mesures visant à développer les actions pédagogiques, et surtout à favoriser le développement de l'offre légale de contenus en ligne, en poussant à un réaménagement propice de la chronologie des médias.

Avancée très importante dans le domaine de la presse écrite, au lendemain des États-Généraux voulus par le Président de la République, cette même loi a véhiculé **un amendement gouvernemental inspiré du dispositif organisant le régime des droits d'auteur dans la presse écrite**, fruit des réflexions du « GRDA » (groupe de réflexion sur le droit d'auteur dans la presse écrite) abrité pendant près de trois ans par la Scam, qui a contribué par ailleurs activement au rapprochement des points de vue et à la mise en forme des travaux. Ce dispositif proposait d'instaurer un régime équilibré de cession des droits à l'éditeur dans le cadre de chaque publication employant des journalistes, en contrepartie d'une obligation de rémunérer ces derniers au-delà de l'utilisation principale, modulée selon la nature et la temporalité des exploitations et négociée dans le cadre d'accords collectifs, ou à défaut décidée par une commission paritaire. Jusqu'au dernier moment, certains éditeurs ont « torpillé » le consensus qui s'était dégagé au sein de la profession et avait convaincu les pouvoirs publics.

Dans le sillage de la loi de 2007 sur la télévision du futur, le régime du soutien à la création remontant aux « décrets Tasca » de 1990 a cédé la place, fin 2008/début 2009 et sous l'égide du ministère de la Culture, à **une série d'accords interprofessionnels** renforçant les obligations d'investissement des chaînes dans la production d'œuvres audiovisuelles de caractère patrimonial; la Scam en est signataire aux côtés de la SACD : il s'agit d'accords intéressant TF1, France Télévisions, Canal Plus, M6, et même Orange Cinéma Séries. Les chaînes de la TNT et les chaînes thématiques devraient suivre.

La loi sur la communication audiovisuelle et le nouveau service public de télévision votée par l'Assemblée nationale après dix jours de débat et à onze voix près au Sénat, a finalement été adoptée début février 2009 après une navette législative, avant d'être déférée au conseil constitutionnel qui l'a validée pour l'essentiel. La Scam s'est fortement mobilisée contre certaines dispositions du projet de loi et en faveur d'un meilleur financement du secteur, en publiant une brochure adressée aux parlementaires et en finançant deux courts-métrages de Joris Clerté et Joyce Colson, visibles sur le site de la Scam.

Pour mémoire, les principales caractéristiques de la loi sont : la transformation du groupe en une entreprise unique réunissant à compter du 1^{er} janvier 2009 les chaînes France 2, France 3, France 4, France 5 et le Réseau France Outre-mer; la suppression de la publicité entre 20 h/6 h dans un premier temps, puis totalement en 2011; le financement du service public d'une part par une « contribution à l'audiovisuel public » (ex redevance), indexée sur l'inflation et qui augmentera par paliers jusqu'à 120€ en 2010, d'autre part par le produit de deux nouvelles taxes, l'une allant de 1,5 % à 3 % du CA publicitaire des chaînes privées, l'autre de 0,9 % du CA des opérateurs de communication électronique; la désignation des présidents de l'audiovisuel public par le Président de la République après avis conforme du CSA et des commissions parlementaires; enfin, l'autorisation d'une seconde coupure publicitaire lors de la diffusion par les chaînes privées d'œuvres audiovisuelles y compris cinématographiques.

Présentée comme garante de la pérennité du service public et de sa spécificité, alors que le financement publicitaire des télévisions historiques s'effondre pour migrer vers les chaînes de la TNT et plus encore vers les plates-formes numériques (YouTube...), cette loi inaugure très probablement une nouvelle époque pour la communication audiovisuelle.

C'est maintenant sur le front intérieur que la rémunération pour copie privée est ébranlée : sur saisine des industriels contestant la rémunération applicable aux appareils d'enregistrement dédiés à l'audiovisuel de capacité supérieure à 80 Giga-octets et celle applicable aux baladeurs multimédia, le Conseil d'État a annulé une décision de la Commission d'Albis –composée de représentants des ayants-droit, des industriels et des consommateurs– au motif qu'elle avait pris en compte, à tort, les copies illicites pour le calcul de la rémunération. Certes, le juge administratif a aménagé de manière exceptionnelle la portée financière de la décision afin d'en amortir les effets négatifs sur les ayants-droit, mais d'autres décisions étant sous le coup d'une annulation pour la même raison, la Commission a dû prendre de nouvelles dispositions et commander des études distinguant les copies véritablement concernées par l'exception, afin de redresser rapidement le tir. Dans le même temps, Éric Besson, dans le cadre du plan de « développement de l'économie numérique » venait proposer la réorganisation de la Commission et de ses méthodes de travail, désormais sous haute surveillance.

Les négociations avec les utilisateurs du répertoire

Les pourparlers en vue de la signature de contrats généraux se sont poursuivis à un rythme extrêmement soutenu, dans un contexte souvent tendu, et devraient aboutir pour beaucoup d'entre eux courant 2009.

Les derniers opérateurs xDSL non encore signataires d'un contrat général devraient l'avoir signé d'ici l'été 2009, malgré de fortes résistances pour certains. Ces opérateurs présentent des offres plus ou moins diversifiées et sans cesse évolutives : on évoquera à titre d'exemple le cas de France Telecom, devenu un acteur économique majeur protéiforme, actif dans la production cinématographique et l'édition de services de télévision (Orange sports, Orange cinéma séries, contrats en cours de négociation) et ce aux fins de mieux valoriser ses activités en tant qu'opérateur xDSL, mobile, de TNT payante grâce à des offres en triple play, télévision de rattrapage, vidéo à la demande, podcast, etc... Donc autant de négociations lourdes à mener de front avec ces opérateurs, pour le moins non familiarisés avec la propriété intellectuelle.

Les interlocuteurs sont de nouveau les médias historiques, déstabilisés et contraints d'amorcer un virage drastique : – L'année 2009 s'est ouverte sur la reprise de négociations avec la nouvelle entreprise unique France Télévisions, désormais financée résiduellement par la publicité et, outre la contribution audiovisuelle affectée, très dépendante d'un financement de substitution.

D'ores et déjà, les perceptions sont en baisse dès l'exercice 2008 (la chute des recettes publicitaires sur l'année ne peut pas être compensée par un prélèvement sur la dotation en capital annoncée) ; le premier acompte bimestriel sur l'année 2009 sera réduit faute pour FTV d'avoir encaissé à temps les 450 millions € prévus pour compenser le manque à gagner publicitaire ; l'horizon 2010/2011 est encore plus incertain du fait de l'absence de garantie sur le financement public, lequel dépend des lois de finances annuelles.

Bien sûr, cette situation nouvelle est appelée à avoir une incidence immédiate sur les ayants- droit. C'est pourquoi les sociétés d'auteurs sont entrées en pourparlers avec FTV et entre elles, au sein de l'inter-sociale, pour envisager comment les contrats –dont le législateur a prévu le maintien– devront évoluer afin que puissent être préservés les intérêts des auteurs de chacun des répertoires dans les meilleures conditions possibles, compte tenu des déficits annoncés pour l'entreprise publique et d'une grande absence de visibilité pour les prochaines années, sachant par ailleurs les engagements d'investissement dans la production audiovisuelle pris par l'entreprise.

– De son côté, [Arte](#) a demandé à négocier une autorisation générale d'exploiter sur de nouvelles bases. Et si [Radio France](#) a enfin accepté de signer un accord sur le podcast à des conditions acceptables vu l'économie en cause, c'est seulement parce que la Scam, soutenue par une très forte mobilisation de ses auteurs et principalement des « producteurs délégués » salariés de la chaîne, a menacé de demander en justice l'interruption de ce mode de mise à disposition des œuvres.

La Scam a signé pendant l'été 2008, aux côtés de la SACD et de l'ADAGP, un accord avec [Dailymotion](#), fleuron francophone du web 2.0., pour autoriser l'exploitation des œuvres de son répertoire que leur producteur aurait choisi de déposer sur le site, dans l'espace des utilisateurs officiels exclusivement. L'heure est à la détermination de modes de partage et de répartition. Des discussions sont par ailleurs ouvertes depuis de longs mois avec Google pour sa plate-forme YouTube, mais la réticence de notre interlocuteur à fournir les informations financières pertinentes et nécessaires à la négociation compromet toute avancée.

S'agissant de la [presse écrite](#), les discussions ont repris avec la direction de Wolters Kluwer France (nouvel interlocuteur de la Scam à la suite d'une fusion-absorption du groupe Liaisons) dans un climat tendu compte tenu d'un désaccord manifeste entre syndicats et direction sur le périmètre de la négociation. La nouvelle donne annoncée dans le régime juridique de la presse écrite a été l'occasion d'une pause, d'un commun accord.

4 Les actions professionnelles

B–La relation avec les auteurs

L'accueil des auteurs

Plus de 1 000 auteurs adhèrent chaque année à la Scam. Au-delà de la documentation écrite ou électronique et des contacts téléphoniques, une fois par an, Avenue Vélasquez, la Scam convie ces nouveaux adhérents à venir découvrir ses services et rencontrer les personnels de la société.

Pôle relations auteurs

Le Pôle relations auteurs poursuit son rôle d'information, d'orientation, d'accompagnement et de conseil auprès des auteurs membres et non membres de la Scam. Cette plateforme d'écoute des auteurs est devenue indispensable, non seulement pour le suivi de leurs dossiers mais aussi afin de délivrer des informations « à chaud » sur l'actualité de la Scam.

Une enquête sur les contrats

Après l'enquête menée en 2007 par la Scam auprès des auteurs oeuvrant dans le domaine audiovisuel, en 2008, la Scam a interrogé ses écrivains afin de mieux connaître leur(s) expérience(s) en matière de négociation et d'exécution de leur(s) contrat(s) avec leur(s) éditeur(s). *Je t'aime, moi non plus* résume bien l'état des relations entre les auteurs et les éditeurs. Si 60 % des auteurs se déclarent satisfaits des éditeurs, la moitié témoigne de la difficulté à obtenir la reddition des comptes, 35 % la reçoivent occasionnellement et 16 % jamais ! Les résultats de cette enquête ont été publiés dans la Lettre de la Scam n°34 (mars 2008).

La vulgarisation du droit d'auteur

Afin de promouvoir le droit d'auteur, régulièrement attaqué, la SCAM, rejointe par la SACD et la SACEM, a initié une petite collection de courts-métrages d'animation pour vulgariser le droit d'auteur. Cette série, écrite par Anne Jaffrennou, réalisée par Joris Clerté et produite par DoncVoilà a été mise en ligne sur Dailymotion et sur les sites internet des sociétés d'auteurs. Trois films de deux minutes chacun : *Qu'est ce qu'un auteur ? Qu'est-ce qu'une œuvre ? Qu'est ce qu'une société d'auteurs ?* Très intéressée par le concept, la Cisac (confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs) souhaite aujourd'hui les adapter en anglais et en espagnol.

L'internet au service des auteurs

Au cours de l'année 2008, la Scam a travaillé à la refonte de ses sites internet. Une nouvelle maquette du site <https://extranet.scam.fr> a été mise en ligne. Cet espace personnalisé réservé aux membres de la Scam permet aux auteurs d'accéder à plusieurs services : modification de leurs coordonnées, consultation de leurs relevés de droits d'auteur et des résumés du conseil d'administration.

Depuis le mois d'avril 2009, et pour répondre à la modification des statuts votée en décembre 2008, ce site permet aux auteurs de choisir leur messagerie électronique pour recevoir leur convocation aux assemblées générales et le matériel de vote par voie électronique uniquement. À terme, cette possibilité offerte aux auteurs devrait permettre à la Scam de réaliser des économies de frais postaux, tout en contribuant à la préservation de l'environnement. Dans les prochains mois, de nouveaux services seront offerts aux auteurs, dont la déclaration en ligne des œuvres.

La Salle Charles Brabant

L'auditorium Charles Brabant de la Scam propose aux auteurs des différents répertoires ; la projection en soirée de leurs films documentaires, la présentation de leurs livres ou encore de leur site internet. Cette salle de 91 fauteuils dispose d'un nouveau vidéo projecteur. Pour un forfait de 100 euros, la prestation prévoit des essais techniques, la réalisation et l'impression de cartons d'invitation, ainsi que la mise à disposition d'espaces pour un buffet. En 2008, la salle Charles Brabant a accueilli 105 soirées organisées par des auteurs, 15 projections de films ayant obtenu la Bourse Brouillon d'un rêve et 32 manifestations culturelles de la Scam.

Par ailleurs, depuis septembre 2008, pour répondre aux nombreuses demandes, le conseil d'administration a décidé d'ouvrir la salle également le vendredi.



La gestion de la Scam

Un coût net de gestion de 12,91 %

Un résultat financier qui participe au financement des frais de gestion pour 13,4 %

5 La gestion de la Scam

Le coût net de la gestion en 2008

Tableau du rapport des prélevements sur droits aux perceptions de l'exercice

conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

	Au 31/12/2008	Au 31/12/2007	%
charges brutes de l'exercice	14 115 532	11 382 746	24,0
à déduire			
– charges exceptionnelles sur exercices antérieurs			
– valeur nette comptable des actifs cédés	784	27 459	
charges propres à l'exercice	14 114 748	11 355 286	24,3
à déduire			
– ressources financières	- 4 323 456	- 2 773 711	55,9
solde des charges nettes des ressources financières	9 791 292	8 581 575	14,1
à déduire			
– ressources diverses	- 384 933	- 330 765	16,4
à ajouter			
+ résultat de l'exercice	159 796	1 052 602	- 84,8
prélevements comptabilisés en produits	9 566 155	9 303 412	2,8
perceptions de l'exercice	74 120 567	70 938 693	4,5
taux du coût de gestion	12,91	13,11	

L'année 2008 se termine pour la Scam avec un excédent de gestion de 159 795,65€ (voir détail des comptes en annexe 1 pages 2, 3 et 4).

L'ensemble des charges d'exploitation progresse de 24,3 % du fait des charges financières (moins values sur placements réalisées et provisionnées) très importantes sur cet exercice (voir explications page 42-43).

Hors l'impact de ces charges financières, l'ensemble des charges propres à l'exercice est stable par rapport à l'année précédente.

Les produits financiers ont progressé de 55,9 % par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique par la remontée des taux du marché monétaire sur les mouvements courants et par les plus-values réalisées lors des opérations d'arbitrage (voir explications page 42-43).

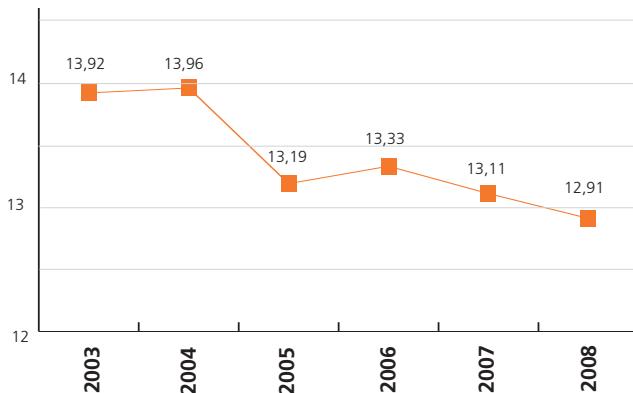
Le résultat financier (produits financiers – charges financières) est de 1 537 K€, soit une diminution de 40,6 % par rapport à celui de l'année 2007 (historiquement élevé à 2 591 K€) et un montant équivalent à celui de 2006 (1 543 K€).

Ventilation des charges propres à l'exercice – en M€

charges de personnel	6 464	45,79 %
achats et charges externes	3 987	28,25 %
Informatique	740	
Immeuble (*)	1 424	
Fonctionnement	1 823	
impôts et taxes	117	0,83 %
amortissements & provisions	710	5,03 %
charges financières	2 795	19,80 %
charges exceptionnelles	42	0,30 %
total	14 115	

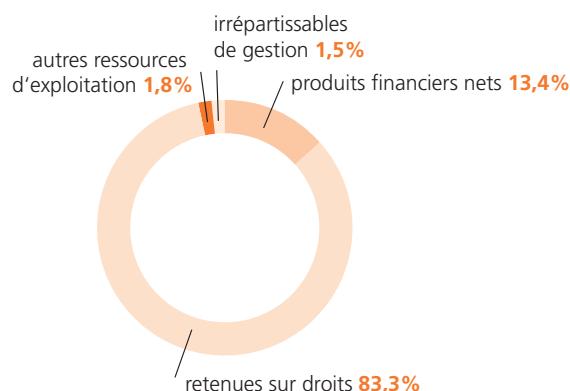
(*) Le montant du prélevement sur perceptions (2%) comptabilisé en recette pour 2007 s'élève à 1 305 K€

Évolution du taux du coût de gestion



Le taux du coût de gestion a encore diminué cette année. Le graphique ci-dessus permet d'apprécier les efforts faits en la matière par la société depuis l'année 2005. Ce taux signifie que pour 100€ perçus et mis en répartition par la société l'auteur reçoit 87,09€ en brut.

Analyse des ressources d'exploitation



En 2008, le résultat financier a participé à hauteur de 13,4 % au financement des charges d'exploitation. Comme décidé lors du vote du budget 2008, le coût des Assemblées générales extraordinaire et exceptionnelle du mois de décembre a été financé en utilisant des sommes irrépartissables pour la gestion.

Tableau du montant et de l'affectation des produits financiers – en euros

conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

	Au 31/12/2008	Au 31/12/2004
revenus des placements	1 537 786	2 591 164
plus values de cession	1 317 994	1 134 056
moins values de cession	2 720 469	1 540 321
rémunération sur dépôt de garantie immeuble	- 2 603 120	- 182 548
	102 443	99 335

Selon les statuts, les intérêts provenant des sommes perçues en instance de répartition et, d'une manière générale, les produits des placements effectués à partir de ces sommes permettent de faire face aux charges générales de la société. À compter du budget de l'action culturelle 2008-2009 et pour répondre à une demande de la Commission Permanente de Contrôle des SPRD, des produits financiers, calculés sur les sommes non utilisées, seront ajoutés aux ressources actuelles.

La gestion financière

Après une année 2007 déjà difficile, avec l'arrivée de la crise des subprimes, la chute des marchés actions et du crédit, une reprise éclair de l'inflation et une remontée des taux à court terme, l'année 2008 s'est terminée dans un contexte de crise financière mondiale « hors norme ». En effet, après une baisse régulière mais contenue des marchés durant les huit premiers mois, ce « séisme » s'est finalement traduit par un effondrement des principaux indices boursiers compris entre - 40 % et - 45 %, une absence de liquidités sur les marchés et de grandes craintes sur la solidité des banques avec des rumeurs de risques systémiques pour certaines.

Dans ce contexte troublé, il est apparu important de faire un point complet sur les impacts de ces crises successives sur la gestion des placements à la Scam.

1 – Retour sur l'année 2007

La crise des subprimes et ses conséquences sur les marchés actions et crédit ont contraint la Scam à se livrer à un travail d'arbitrage sur certaines lignes de placement comportant des poches réduites d'actions (monétaire dynamique essentiellement). Ces liquidations volontaires, démarrées sur le deuxième semestre 2007, ont permis à la société de générer environ 725 K€ de plus values supplémentaires, d'où le montant élevé de produits financiers au 31 décembre 2007 (2,77 M€).

Cependant, dans les premières semaines de la crise, en juillet 2007, la société de gestion d'actifs Oddo a été à l'initiative, controversée car prise dans la panique, de la clôture sans préavis de deux lignes de placements, empêchant la Scam d'en sortir alors qu'elle avait des plus-values latentes à réaliser. Au 31 décembre 2007, et après un remboursement partiel dans un marché déprimé, la Scam a dû constater dans ses comptes une moins-value de 168 K€ et une provision pour moins-value latente de 157 K€.

2 – De janvier à août 2008

Durant cette période, la Scam a poursuivi l'arbitrage de certains placements arrivant à échéance ou liquidés volontairement, sur des lignes de monétaires « purs », profitant ainsi de la remontée des taux courts. Ce travail s'est concrétisé par la réalisation de 609 K€ de plus values et de 23 K€ de moins values sur cette période.

Le 31 juillet 2008, soit un an après le blocage des fonds, sont intervenues les liquidations des deux placements Oddo. Cette opération s'est traduite par une moins-value de 1 017 K€ et la constatation que les sommes restantes au 31 décembre 2007 avaient perdu plus de 80 % de leur valeur alors que dans le même temps les marchés n'avaient cédé « que » 20 %. L'impact sur la gestion 2008 de cette opération a été une moins-value nette de 859 K€ après reprise de la provision constatée au 31 décembre 2007. À ce stade les commentaires fournis par la société Oddo restent insuffisants pour expliquer cette situation et des compléments d'informations sont en attente.

3 – De septembre à décembre 2008

Au plus fort de la crise, la direction de la Scam a pris des décisions visant à sécuriser le fonctionnement financier de la société. Suite aux rumeurs d'un risque systémique important sur la banque Natixis et le groupe des Banques Populaires, une deuxième banque pour le traitement des flux courants a été choisie et des sommes importantes ont été transférées (35 M€). Une meilleure répartition des volumes sur les différentes banques a ainsi été organisée pour faire face à un éventuel défaut d'une des banques. Ces mouvements inter-banques ont eu pour conséquence la réalisation d'un volume important de plus values et donc une baisse du stock de plus values latentes mobilisables. Parallèlement à ces actions, la société a procédé à des arbitrages sur les derniers produits structurés présents dans le portefeuille. Ces dernières liquidations volontaires se sont soldées par 220 K€ de plus values et 380 K€ de moins-values. Au 31 décembre 2008, seuls 4 produits sont toujours en liquidation par les gestionnaires qui procèdent à des remboursements partiels étaisés dans le temps, du fait du manque de liquidités des marchés. Une provision pour moins values latentes a été constituée dans les comptes pour un montant de 1015 K€, afin de couvrir les moins-values latentes calculées en fin d'année et d'éventuelles dépréciations supplémentaires sur le début 2009. L'impact des moins-values réalisées et latentes est important sur la rentabilité globale du portefeuille qui ressort à 1,29 %. Hors les lignes impactées par des moins-values, la rentabilité du reste du portefeuille (89 %) se situe à 4,78 %. Enfin, toujours dans l'hypothèse d'un défaut de la banque Natixis et dans un souci d'extrême prudence, une provision d'un montant de 350 K€, sur un produit dont la valeur de remboursement est garantie à l'échéance, a été inscrite dans les comptes de la société.

4 – Perspectives pour 2009

La société, va entamer l'année 2009 avec un portefeuille (voir liste des placements) constitué à 72 % de FCP monétaires, 8 % de produits à échéance (dont au minimum 77 % seront liquidés sur cette année), 14 % d'obligations et certificats de dépôt qui produiront environ 500 K€ de coupons et 6 % de produits en cours de liquidation qui seront réinvestis sur des FCP monétaires.

Les baisses des taux monétaires, sur la fin de 2008 et à venir sur 2009, vont cependant réduire les possibilités de gains sur la partie la plus importante du portefeuille.

Étude sur la gestion de la trésorerie des années 2004 à 2007 par la Commission Permanente de Contrôle (CPC) des SPRD :

Comme l'ensemble des sociétés d'auteurs, la Scam est soumise depuis 2001 au contrôle de la CPC des SPRD. En 2008, son étude a porté sur « La gestion et la formation de la trésorerie dans les SPRD ».

Les résultats de son étude qui constituent son 6^e rapport annuel sont rendus publics. Ce rapport est disponible sur notre site internet.

Liste des placements

en euros

	Au 31/12/2007	Au 31/12/2008	
placements de l'actif immobilisé	1 524 490	1 524 490	
dépôt de garantie BP Rives de Paris	1 524 490	1 524 490	
placements de l'actif circulant	80 981 566	83 626 164	
FCP	53 080 466	62 626 264	
BP Rives de Paris NEG	1 755 243	0	
BP Rives de Paris NSJ	23 911 301	4 426 427	M
BP Rives de Paris NS+	8 256 176	0	
Addax Alpha Cash	1 503 325	871 929	(1)
Addax Vega Equity	1 005 568	860 766	(1)
Addax Alpha Edge	582 656	492 927	(1)
BP Rives de Paris Optiméo Sexto	999 985	0	
BP Rives de Paris Natexis Dynamique 12 FCP	1 259 199	0	
ECOFI BTP Trésorerie	0	1 002 800	M
ECOFI 3 mois	0	1 004 869	M
Oddo Court Terme Dynamique B	696 978	0	
Oddo Cash Arbitrage	499 996	0	
Oddo Trésorerie Régulière	4 517 997	0	
Barep CT	85 158	5 973 276	M
Barep Opportunity Stratégies	2 013 755	0	
Barep Protéa M&A euro	999 913	0	
Barep Multi Hegde	1 999 924	0	
Barep Commodity Arbitrage	988 344	0	
BNP Cash Invest	0	33 158 710	M
Cardif gestion active 20	2 004 948	0	
CAAM Tréso Eonia	0	4 845 081	M
CAAM SACD-Scam Trésorerie	0	9 989 479	M
 B.M.T.N.	 16 979 000	 9 479 000	
BP Rives de Paris BMTN Natexis Onéo 5,3 % 16/06/2008	2 000 000	0	
BP Rives de Paris BMTN Autocall 7 % 10/07/2014	1 500 000	1 500 000	
BP Rives de Paris BMTN Hélios 2 ans	1 000 000	0	
BP Rives de Paris BMTN Onéo Progressif 3 ans 20/2009	2 000 000	2 000 000	
Oddo BMTN Eomax 11/06/2008	1 500 000	0	
Barep BMTN Centaure 12/04/2010	2 979 000	2 979 000	
Barep BMTN Dynamic Multihedge Euro 31/03/2008	2 000 000	0	
Barep BMTN Dynamic Multihedge 3 ans	1 000 000	0	
Barep BMTN Quator 09/06/2008	1 000 000	0	
Barep BMTN Portfolio Alternatif	2 000 000	0	
Barep BMTN Dynamic Multihedge 3 ans	0	3 000 000	(1)
 Obligation et Certificat de dépôt	 10 922 100	 11 520 900	
Crédit Suisse Obligation 4,6 % 31/03/2017	4 000 000	4 000 000	
BP Rives de Paris C.D.N. 4,45 % 22/02/2008	1 400 000	0	
BP Rives de Paris C.D.N. 4,33 % 20/04/2009	1 525 000	1 525 000	
IXIS CIB 29/06/2012	1 000 000	1 000 000	
BP Rives de Paris C.D.N. 4,90 % 24/12/2012	1 000 000	1 000 000	
BP Rives de Paris C.D.N. 5,80 % 27/11/2009	1 997 100	1 997 100	
Crédit Agricole 4,88 %	0	1 998 800	
 total des placements	 82 506 056	 85 150 654	

M: FCP monétaire

(1): Produits en cours de liquidation du fait du gestionnaire

5 La gestion de la Scam Scam Belgique

2008 marque l'année d'un nouveau sommet dans les encaissements comme dans les répartitions aux auteurs résidant en Belgique, respectivement plus de 5 millions et plus de 2,5 millions d'euros.

Ce fut aussi une année de travail intense pour toute la Scam en Belgique, sous la présidence de Françoise Wolff.

Outre une action culturelle du Comité belge toujours en perfectionnement et en initiatives, les activités les plus significatives concernent la gestion des droits dans les différents domaines d'intervention de la société. Le Comité et l'équipe belge se sont fortement mobilisés pour améliorer les services ainsi que le statut professionnel des auteurs.

Ainsi Tanguy Roosen, directeur juridique, fut au cœur de toutes les tractations qui permirent d'obtenir un nouveau statut fiscal positif pour le droit d'auteur.

Cette année a aussi été celle de l'élaboration d'un nouveau contrat général de représentation avec la RTBF (radio-télévision francophone de service public), portant sur les années (rétroactivement) 2005 à 2011, et une hypothèse de diffusion de plus de 35 000 heures de programmes des répertoires SACD-SCAM-SOFAM. Ce contrat innovant couvre pour la première fois certaines exploitations « non-linéaires », comme la vidéo à la demande ou le podcasting radio.

Les autres négociations relatives aux offres nouvelles de bouquets numériques (câbles, satellitaire ou internet) et de vidéo à la demande se sont poursuivies sans pouvoir être conclues, et parfois même dans des conditions de plus en plus conflictuelles.

C'est dans le domaine de la copie privée que les efforts menés ces dernières années semblent cette fois porter leurs fruits, bénéficiant enfin de l'arrivée d'un nouveau ministre de l'Économie, M. Vincent Van Quickenborne. Ce dernier a en effet décidé de réaliser un ensemble de mesures bloquées par son prédécesseur et comportant la modernisation des tarifs en copie privée (les MP3 par exemple ne sont toujours pas intégrés dans le calcul de la rémunération en Belgique !), celle du contrôle des SPRD et l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la directive européenne de... 2001 en matière de reprographie.

En matière de prêt public, le répertoire SCAM-SOFAM-SACD a été valorisé de façon satisfaisante lors des discussions menées au sein du Collège des auteurs de Reprobel en application du nouveau barème de partage.

Enfin, après la réussite du rapprochement avec la Sofam l'année précédente, 2008 aura été aussi l'année de la préparation par la Délégation belge de la filiale de la SACD-SCAM au Grand Duché de Luxembourg et d'une structure nouvelle destinée à mieux rencontrer les besoins des 600 auteurs néerlandophones désormais affiliés en Belgique.

Sur le plan des perceptions, encaissements, répartitions, adhésions

Quelques chiffres : l'audiovisuel (primaire, câble et copie privée) totalise 3 949 885€ de perception en 2008 dont 1 910 641€ perçus en commun avec la SACD. En reprographie, la somme de 1 454 245€ a été perçue, en commun avec la SACD. Au total, l'encaissement de la Scam en Belgique du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 s'élève à 5 404 130€, contre 4 379 690€ en 2007, dont le montant de 233 223€ a été reversé à la SACD.

La somme de 2 502 639€ a été versée aux auteurs résidents belges au cours de l'année 2008, contre 2 409 050 en 2007. La délégation belge de la Scam comptabilise 158 nouvelles adhésions en 2008. Les charges prévues au budget sans tenir compte des produits financiers étaient de 574 863€, les dépenses totales se sont finalement élevées à 553 457€. Le budget a été cette fois encore respecté.

Sur le plan externe

Reprographie et prêt public (écrit)

La société belge du droit de reprographie, désormais dirigée par M. Benoit Proot, a perçu au cours de l'année 2008 près de 24 000 000€. Comme la loi le veut, la moitié des sommes ainsi perçues en 2008 seront réparties au sein du Collège des sociétés d'auteurs au cours de l'année 2008. Le collège s'est également accordé sur le règlement de répartition des rémunérations pour prêt public dont la première répartition a eu lieu en 2008.

Copie privée

Auvibel, la société de gestion de la copie privée, a subi les effets négatifs du blocage politique rencontré, sa perception diminuant de plus de 20 millions d'euros en 2007 à 17 millions environ en 2008. Une intense activité de négociation avec le nouveau gouvernement comme avec l'industrie et les consommateurs a donc été réalisée. Au moins le programme de ratrappage des répartitions a-t-il été suivi au sein du Collège des auteurs, où la question de la valorisation des œuvres des journalistes a fait l'objet d'une première analyse en matière sonore et radiophonique.

Sur le plan interne

Le perfectionnement des répartitions aux auteurs fut cette année encore le premier des objectifs poursuivis. Et accompli ! Ce travail collectif a permis de maintenir au-dessus de 4 millions d'euros le montant versé aux auteurs résidant en Belgique. Une révision des barèmes audiovisuel et reprographie a été également élaborée et adoptée. L'équipe se prépare à l'installation d'un logiciel de gestion des contacts, très souhaité et programmé pour le printemps 2009.

Activité annexe

BELA, le site de promotion des auteurs belges de la SACD et de la Scam poursuit son aventure. Désormais subsidié par le ministère de la Culture, il devrait s'enrichir de nouveaux auteurs et se muer en site vivant d'une « Communauté des créateurs francophones » en ligne.

Comité Belge

Sous la présidence de Françoise Wolff et avec le concours Frédéric Young, le Comité a maintenu une importante activité de communication vers les membres, de contacts avec la profession et de développements très positifs des programmes d'action culturelle et notamment des bourses aux auteurs et des actions multiples au sein des divers festivals. Des projections d'œuvres de qualité du répertoire sont désormais organisées mensuellement. Enfin, le Comité et Frédéric Young ont activement représenté la Scam dans les intenses débats de politique culturelle belge (Missions du Service public de l'Audiovisuel, Coalition belge francophone pour Diversité culturelle), ainsi que dans plusieurs conseils culturels, comme le Conseil du Livre. Pour plus d'informations : www.scam.be

5 La gestion de la Scam Scam Canada

Les activités de la Scam au Canada se déroulent dans un système composite de droit d'auteur et de copyright qui nécessite un important travail d'information des auteurs et de leurs représentants.

En 2008, plusieurs licences ont été renégociées avec des chaînes conventionnelles. Des négociations ont été entreprises avec un radiodiffuseur public pour les nouvelles plateformes et une licence devrait être signée en 2009. Des négociations sont en cours avec plusieurs chaînes et des discussions se poursuivent avec deux radiodiffuseurs anglophones opposés au système de droit d'auteur que nous avons implanté au Québec.

La diffusion du répertoire par les dix-huit chaînes conventionnelles, spécialisées, et les deux services de vidéo à la demande avec lesquels nous avons des ententes est stable.

La décision unilatérale de deux câblodistributeurs de cesser de contribuer au financement du Fonds Canadien de Télévision a mobilisé tout le milieu de l'audiovisuel québécois et canadien. À l'instar des autres regroupements d'ayants droit, la Scam est intervenue auprès du Conseil des Télécommunications du Canada ainsi que du Patrimoine canadien afin d'exiger le maintien de ce fonds essentiel à la création télévisuelle canadienne.

À la suite de l'adoption par les syndicats de scénaristes et de réalisateurs et par la Scam-SACD d'une déclaration commune reconnaissant des redevances aux réalisateurs, le comité Scam-SACD a rencontré les représentants des chaînes conventionnelles publiques et privées afin d'amorcer des discussions devant les amener à verser des redevances pour les réalisateurs malgré le silence de la Loi sur le droit d'auteur quant à leur statut d'auteur. Les radiodiffuseurs ont unanimement rejeté cette éventualité et le comité ne pourra poursuivre ses représentations qu'à la reprise de la révision de la Loi sur le droit d'auteur par les ministères fédéraux concernés.

En juin 2008, un budget a été alloué permettant au bureau canadien de la Scam d'étendre ses activités au secteur du soutien à la création. Le programme des Bourses Scam a ainsi été mis sur pied. Cinq bourses ont été attribuées qui permettront aux auteurs de poursuivre leur projet. Les Bourses Scam sont des « bougies d'allumage », des aides ponctuelles qui donnent la possibilité aux auteurs de faire franchir une étape particulière à leur projet.

La Scam Canada souhaite pouvoir poursuivre cette activité et en développer d'autres qui privilégieront les aides directes aux auteurs.

En 2008, la Scam a participé aux activités des regroupements auxquels elle appartient et elle est intervenue dans les différents dossiers concernant ses membres et notamment lors de l'annonce par le gouvernement fédéral de l'abolition de plusieurs programmes d'aides à des entreprises culturelles.

Au cours de l'année écoulée, la Scam Canada a enregistré 14 adhésions, 96 déclarations et 125 auteurs canadiens ont été rémunérés.

Les commissions 2008/2009

Commission des auteurs d'œuvres audiovisuelles

Membres de droit (de juin 2008 à juin 2009)

Anne Andreu, Patrick Benquet (président de la commission), Ange Casta, Jean-Marie Drot, Patrick Jeudy, Claude Lanzmann, Frédéric Mitterrand, Alain de Sédouy, Guy Seligmann (président de la Scam), Henri de Turenne, Jean-Xavier Vincent de Lestrade.

Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2008 à juin 2009)

Morad Ait-Habouche, Danièle Alet, Olivier Ballande, Nina Barbier, Philippe Baron, Jean Bertrand, Robert Bober, Jean Brard, Jarmila Buzkova, Patrick Cazals, Cécile Clairval-Milhaud, Évelyne Clavaud, Éric Colomer, Jacques Debs, Vincent Froehly, Anne Georget (vice-présidente de la commission), Cécile Iordanoff, Élisabeth Kapnist, Jenny Keguiner, Rémi Lainé, Jean-Claude Luyat, Marie Mandy, Philippe Picard, Karel Prokop, Sylvain Roumette, Daniel Serre, Monique Tosello, Geneviève Wiels.

Commission des auteurs d'œuvres orales ou sonore

Membres de droit (de juin 2008 à juin 2009)

Pierre Bouteiller (président de la commission), Denis Cheissoux, Kathleen Evin, Martine Kaufmann.

Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2008 à juin 2009)

Martine Abat, Christian Clères, Andréa Cohen, José-Manuel Lamarque, Emmanuel Laurentin, Janine Marc-Pezet, Emmanuel Moreau (vice-président de la commission), Carole Pither, Stéphane Salzmann, Escarlate Sanchez.

Commission des auteurs d'œuvres de commande institutionnelle et d'entreprise

Membre de droit (de juin 2008 à janvier 2009)

André Delacroix (président de la commission) décédé le 4 janvier 2009.

Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2008 à juin 2009)

Jean-Louis Burési, Bernard Dumas, Bruno Fabresse, Ingrid Janssen, Bernard Jourdain (vice-président de la commission), Fabienne Le Loher.

Commission des auteurs d'œuvres d'art numérique

Membre de droit (de juin 2008 à juin 2009)

Virginie Guilminot (présidente de la commission).

Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2007 à juin 2008)

Laure Delesalle, Lyonel Kouro, Gérard Lafont, Frédérique Mathieu, Philippe Rouget.

Membres désignés par le conseil d'administration (de octobre 2008 à juin 2009)

Béatrice Augereau, Jacques Barsac, Eric Bernaud, Marie-Laure Bruneau, Alain Burosse, Axel Clevenot, Laure Delesalle, Stéphane Druais, Lyonel Kouro, Gérard Lafont, Jérôme Lefdup, Alain Longuet (vice-président de la commission), Frédérique Mathieu, Philippe Rouget, Yves Smadja.

Commission des auteurs de l'écrit

Membres de droit (de juin 2008 à juin 2009)

Catherine Clément, Olivier Weber (président de la commission).

Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2008 à juin 2009)

Claude Aziza, Alain Dugrand, Pierre Haski, Michèle Kahn, Pascal Ory (vice-président de la commission), Antoine Perraud, Daniel Picouly.

Commission des journalistes

Membre de droit (de juin 2008 à juin 2009)

Michel Diard (président de la commission).

Membres désignés par le conseil d'administration (de juin 2008 à juin 2009)

Patrick Boitet, Jean-Marc Chardon, Olivier Da Lage, Jean-Michel Mazerolle (en remplacement de Michel Eicher depuis le 21/10/2008), Jean-Jacques Le Garrec, Dominique Pradalié, Jean-François Tealdi.

Commission spéciale

En vertu du décret 2001-334 du 17/04/2001 de juin 2008 à juin 2009

Michel Duvernay, Roger Dadoun, Philippe Marcoux, Marc Pavaux, Claude Vajda (président de la commission), Jean-René Vivet.

20

Scam France

5, avenue Vélasquez
75008 Paris
T 01 56 69 58 58
F 01 56 69 58 59
communication@scam.fr
www.scam.fr

Scam Belgique

rue du Prince Royal, 87
1050 Bruxelles
T (2) 551 03 20
F (2) 551 03 25
infos@scam.be
www.scam.be

Scam Canada

Bureau 202
4446 Bd Saint Laurent
Montréal PQ H2W 1Z5
T (514) 738 88 77
F (514) 342 46 15
info@scam.ca
www.scam.ca